



Canadian Society for Medical Laboratory Science
Société canadienne de science de laboratoire médical

Guide d'examen de certification 2017 (Lignes directrices)

Politiques d'examen, guide d'inscription, guide de préparation et
formulaires de demande

Technologie de laboratoire médical générale
Cytologie diagnostique
Génétique clinique

Ce guide contient tous les renseignements et les formulaires nécessaires pour vous inscrire à notre examen de certification de niveau d'entrée. Il vous incombe de vous assurer d'avoir la version courante des documents et des formulaires. Vérifiez les mises à jour sur le site Web de la SCSLM (scslm.org).

Avertissement

Avant de vous inscrire à l'examen de certification en technologie de laboratoire médical (TLM), vous devez lire et comprendre toutes les politiques et règles présentées dans ce guide. En signant le formulaire d'inscription ou en présentant votre demande d'examen en ligne, vous acceptez l'ensemble de ces politiques et règles. Si vous omettez de faire ainsi, vous pouvez perdre votre admissibilité à passer l'examen ou vous courez le risque que votre examen ne soit pas corrigé.

Coordonnées

Société canadienne de science de laboratoire médical

Adresse

33 Wellington St N
Hamilton (ON)
L8R 1M7

Téléphone

(905) 528-8642 **ou**
(800) 263-8277

Télécopieur

(905) 528-4968

Courriel

exam@csmls.org

Site Web

www.scslm.org

Préposée aux examens

Poste 8686

La Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) est l'organisme national de certification des technologistes et adjoints de laboratoire médical et l'association professionnelle regroupant les professionnels des laboratoires médicaux au Canada. Par conséquent, pour assurer l'impartialité à tous nos membres, nous ne permettons pas de visiteurs à la SCSLM ni acceptons des documents livrés personnellement à la porte.

Table des Matières

Code de conduite professionnelle	1
Politiques relatives à l'examen	2
Renseignements généraux	3
Notre objectif.....	3
Conseil des norms professionnelles (CNP)	3
Réciprocité	3
Immigration	4
Adhésion à la SCSLM	4
Renseignements généraux	4
Membre étudiant-agréé par l'AMC	4
Membre étudiant – non agréé par l'AMC	4
Membre associé non certifié	5
Conditions d'admissibilité.....	5
Diplômés récents.....	6
Diplômés non récents	6
Inscription à l'examen-à la suite d'une tentative infructueuse	6
Inscription à l'examen-après avoir complété un plan d'apprentissage	7
Inscription à l'examen sans être admissible	7
Demande d'aménagements spéciaux (Incapacité, religion)	7
Exigences d'aménagements spéciaux	7
Exigences d'aménagements spéciaux pour les candidats devant repasser l'examen.....	8
Politique de discrimination.....	8
Non-Résidents du Canada	8
Accommodements spéciaux pour non-résidents du Canada	9
Politiques particulières à l'examen	9
Exigences relatives à la demande d'examen	9
Frais d'examen	9
Lieux d'examen	10
Désignation de veux d'examen	10
Changement du lieu d'examen	10
Frais de service	11
Choix de langue	11
Politique de remboursement.....	12
Maladie ou autres circonstances exceptionnelles le ou avant le jour d'examen.....	12
Changement de coordonnées	12
Vérification manuelle des résultats	12
Élaboration et validation des examens	13
Axés sur les compétences	13
Profils de compétences	13
Compétences minimales (niveau d'entrée)	14

Élaboration et mise à jour des profils de compétences.....	14
Schéma du processus – Revalidation du profil de compétences	15
Niveaux taxonomiques	15
Formats d'examen	16
Durée de l'examen.....	16
À quoi s'attendre	16
Notation/résultats d'examen de la SCSLM	17
Établissement de la note de passage	17
Le processus Angoff de la SCSLM	18
Certification incomplète	18
Politique du CNP relative aux tentatives d'examen.....	18
Politique revise en 2014	18
Certification incomplete-limites quant au délai et aux tentatives.....	19
Nouvelle politique-règles de transition.....	20
Guide d'inscription.....	21
Présentation de candidature et formulaire d'inscription	22
Avant de remplir le formulaire de demande.....	22
Dates limites d'inscription	22
Nom et coordonnées	23
Nom sur le certificat	23
Membres nouvellement certifiés.....	24
Type de candidat.....	24
Établissement de formation.....	24
Session d'examen, choix de langue et lieu d'examen.....	25
Entente sur la confidentialité	25
Déclaration du candidat	26
Méthodes de paiement.....	27
Frais d'examen	27
Frais d'inscription tardive non remboursables	28
Renseignements sur l'envoi	28
Après avoir présenté la demande d'examen	28
Vérification de l'admissibilité	28
Avis d'admission à l'examen	28
Changement du lieu d'examen	29
Annulation de l'examen.....	29
Politique de remboursement.....	29
Omission de se présenter à l'examen	30
Changement de coordonnées	30
Le jour de l'examen	30
Admission à l'examen	30
Circonstances imprévues.....	30
Arrivée tardive	31

Avant le début de l'examen.....	31
Voisins.....	31
Feuille-réponses informatisée.....	31
Trousse d'examen.....	32
À la fin de l'examen.....	33
Conduite à l'examen.....	34
Tricherie.....	34
Règles de la SCSLM concernant le lieu d'examen.....	35
Conséquences d'un cas presume de tricherie.....	36
Après l'examen.....	36
Correction de l'examen.....	36
Résultats.....	37
Organismes de réglementation.....	37
Certificat de la SCSLM.....	37
Rapport de performance (graphique à barres).....	37
Exemple de rapport de performance (graphique).....	38
Vérification manuelle des résultats.....	39
Demande de reprise.....	39
Préparation à l'examen.....	41
Lignes directrices pour passer l'examen de la SCSLM.....	42
Vidéos de préparation à l'examen.....	42
Conseils pour la préparation à l'examen.....	42
Tuyaux sur les cartes-éclair.....	43
Conseils pour passer l'examen-Le jour de l'examen.....	44
Exemples de questions.....	45
Entente de la SCSLM sur la sécurité des examens.....	47
Annexe I: Méthode Angoff de normalisation.....	48
Annexe II: Information importante concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels.....	50
Annexe III: Organismes de réglementation provinciaux.....	51
Annexe IV: Associations provinciales.....	52
Annexe V: Les 10 principaux mythes concernant l'examen de la SCSLM.....	53
Annexe VI: Lieux d'examens.....	54
Formulaire d'inscription à l'examen de certification TLM de niveau d'entrée.....	55
Demande d'annulation de l'inscription à l'examen.....	57
Demande de changement du lieu d'examen.....	58
Demande de changement de coordonnées.....	59
Demande de vérification manuelle des résultatsde.....	60

Code de conduite professionnelle

- La vocation des professionnels de laboratoire médical consiste à satisfaire les besoins du public au niveau des soins de santé. Le bien-être du patient et le respect de la dignité de la personne doivent primer en tout temps.
- Les professionnels de laboratoire médical travaillent avec les autres professionnels de la santé à fournir des soins efficaces au patient.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent promouvoir l'image et le statut de leur profession en maintenant des normes de pratique élevées dans leur vie professionnelle et par le biais de l'appui concret à leurs organismes professionnels.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent protéger la confidentialité de toute l'information concernant le patient.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent assumer la responsabilité de leurs actes professionnels.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent exercer leur profession selon leur compétence professionnelle.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent s'engager à maintenir et à améliorer leurs compétences et leurs connaissances et à se tenir à jour face aux progrès scientifiques. Ils maintiendront une honnêteté intellectuelle pour tout ce qui touche la certification professionnelle et l'éducation permanente.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent partager leurs connaissances avec leurs collègues et promouvoir l'apprentissage.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent connaître les lois et règlements régissant la technologie de laboratoire médical et ils doivent les appliquer dans la pratique de leur profession.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent pratiquer des méthodes de travail sûres en tout temps afin d'assurer la sécurité des patients et des collègues de travail et la protection de l'environnement.

POLITIQUES RELATIVES À L'EXAMEN

Renseignements généraux

Lisez attentivement le guide entier avant de présenter votre demande d'examen.

La Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) est l'organisme national de certification des technologistes et adjoints de laboratoire médical et l'association professionnelle regroupant les professionnels des laboratoires médicaux au Canada. Incorporée en 1937 sous le nom de la Société canadienne des technologistes de laboratoire, la SCSLM compte plus de 14 000 membres au Canada et dans divers autres pays.

La SCSLM s'engage en tout temps à développer une stratégie de représentation claire, ciblée et proactive. Les professionnels de laboratoire médical méritent de se faire entendre pour que la contribution solide de notre profession au cœur des soins de santé canadiens soit reconnue. Nos efforts de représentation ciblent deux groupes principaux : le gouvernement et le grand public.

Les technologistes de laboratoire médical doivent être certifiés par la SCSLM partout au Canada, à l'exception du Québec. La certification de la SCSLM fait partie des exigences d'accès à la profession pour les technologistes de laboratoire médical visant à travailler dans des laboratoires médicaux au Canada.

Notre objectif

Nous visons à promouvoir et à maintenir des normes de technologie de laboratoire médical acceptées à l'échelle nationale grâce auxquelles les autres professionnels de la santé et le grand public sont assurés de services de laboratoire efficaces. Nous visons également à promouvoir, à maintenir et à protéger l'identité professionnelle de même que les intérêts des technologistes de laboratoire médical et de la profession.

Dans chaque province où se trouve un organisme de réglementation, il y surveille l'exercice de la profession. Nous travaillons en collaboration avec les organismes de réglementation pour assurer la transférabilité nationale des titres de compétences de la SCSLM. Nous avons développé des ententes de services pour les examens avec certains d'entre eux, afin qu'ils puissent utiliser la certification de la SCSLM comme condition d'admission au sein de la profession.

Conseil des normes professionnelles (CNP)

Le Conseil des normes professionnelles (CNP) est l'organisme de recommandation de politiques sur la certification, l'évaluation des connaissances acquises (ECA) et les normes d'exercice. Le CNP est responsable de toutes les questions relatives aux politiques et aux normes de certification et d'évaluation des connaissances acquises. Il est composé de membres de chaque association provinciale et organisme de réglementation; dans les provinces non réglementées, le CNP comprend des représentants des associations provinciales.

Réciprocité

La SCSLM n'offre pas de réciprocité au sein des universités ou collèges ni de tout autre pays. Votre formation et votre expérience dans un autre pays ne vous rendent pas automatiquement admissible à passer l'examen de certification.

Immigration

La SCSLM ne s'implique pas dans des questions d'immigration auprès des clients d'évaluation des connaissances acquises (ECA). Si vous êtes un client d'ECA, nous vous donnerons deux copies de votre rapport technique et état d'admissibilité à l'examen, si vous avez besoin de les soumettre aux autorités d'immigration ou aux organismes de réglementation provinciaux.

Adhésion à la SCSLM

Renseignements généraux

L'adhésion à la SCSLM comporte plusieurs avantages que vous pouvez réaliser immédiatement, y compris des frais d'examen réduits.

Nous aidons les membres à se brancher grâce à un réseau complet de pairs, de nouvelles et mises à jour, de formation continue, d'occasions d'emploi et bien plus encore.

La certification et l'adhésion à la SCSLM sont transférables partout au Canada.

L'adhésion à la SCSLM vous permet également :

- d'économiser en vous offrant des frais réduits d'inscription à LABCON, le congrès national annuel de la SCSLM, ainsi que l'accès à divers programmes de rabais (visitez notre site Web pour voir la liste de nos partenaires d'affinité courants);
- de rester branché avec la profession à l'aide des e-NOUVELLES toutes les deux semaines, du Journal canadien de science de laboratoire médical (jCSLM) publié trimestriellement et du nouveau forum de discussion en ligne, les *Communautés*;
- de bénéficier du soutien à chaque étape de votre carrière, avec l'accès aux offres d'emploi et à notre nouveau Centre des carrières en ligne, en plus des rabais offerts pour le perfectionnement professionnel et la formation continue.

À la SCSLM, nous croyons que la profession de laboratoire médical mérite de se faire entendre pour reconnaître votre contribution précieuse aux soins de santé au Canada. Votre adhésion à la SCSLM donnera de la puissance à cette voix et fera preuve de votre engagement à votre profession choisie.

Si vous avez des questions au sujet de l'adhésion à la SCSLM, n'hésitez pas à nous téléphoner (905-528-8642 ou 1-800-263-8277) ou envoyez-nous un courriel (info@csmls.org).

Vous trouverez de plus amples renseignements concernant l'adhésion sur notre site Web à www.scslm.org dans la section « Soyez des nôtres ».

Membre étudiant – agréé par l'AMC

Membre inscrit à plein temps comme étudiant dans un programme de formation agréé par l'AMC.

Membre étudiant – non agréé par l'AMC

Membre inscrit à plein temps à un programme de formation de technologie de laboratoire médical qui a fait la demande d'accréditation auprès de l'AMC, ou l'inscription à plein

temps (300 heures au minimum) à un programme de transition (accéléré) de formation de laboratoire médical approuvé par la SCSLM.

Membre associé non certifié

Cette catégorie d'adhésion convient à une personne qui n'a pas reçu la certification de la SCSLM et qui n'est admissible dans aucune autre catégorie de membre. L'adhésion est annuelle, prenant fin le 31 décembre de chaque année. Les frais d'adhésion ne sont pas calculés au prorata.

Conditions d'admissibilité

Nouveaux candidats à l'examen

Il y a deux (2) voies d'admissibilité à l'examen de certification nationale de la SCSLM pour les nouveaux candidats.

1. Exigences pour les candidats formés au Canada :

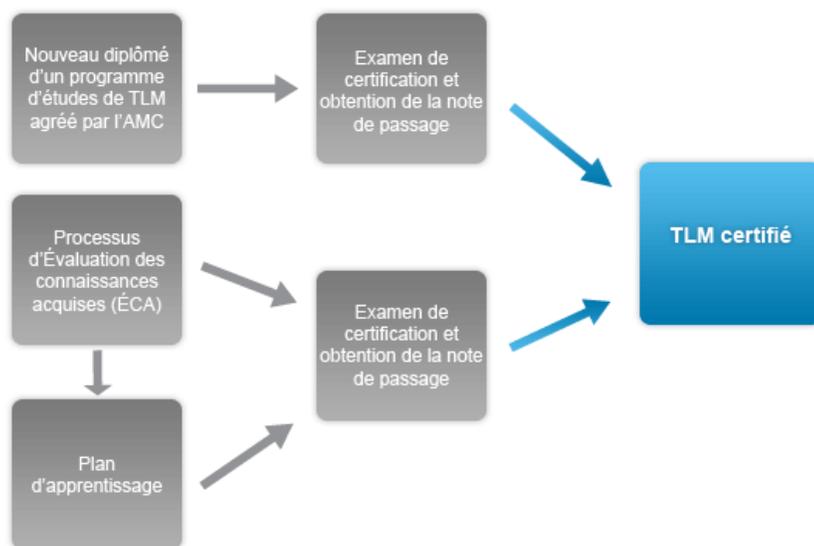
Ils doivent avoir terminé avec succès un programme de formation en technologie de laboratoire médical (TLM) agréé par l'AMC, y compris les programmes qui ont demandé l'agrément. Un programme agréé par l'AMC respecte les exigences du Comité de l'agrément de l'Association médicale canadienne.

Pour être admissible à passer l'examen :

- Il faut satisfaire à toutes les exigences du programme deux semaines avant la date d'examen
- Vous devez être diplômé récent – l'achèvement du programme doit avoir eu lieu dans les douze (12) mois précédant l'inscription à l'examen.

2. Exigences pour les candidats formés à l'étranger :

Ils doivent être déclarés admissibles par le processus d'évaluation des connaissances acquises (ECA) de la SCSLM à l'intention des technologistes de laboratoire médical (TLM). Il faut également une déclaration d'admissibilité valide (non périmée) à l'examen.



Diplômés récents

Si vous êtes récemment diplômé et avez terminé avec succès un programme de formation agréé par l'AMC (y compris les programmes qui ont demandé l'agrément), vous serez admissible à passer l'examen de certification si l'achèvement du programme (l'obtention du diplôme) a eu lieu dans les douze (12) mois précédant l'inscription à l'examen.

Nous communiquerons avec votre établissement d'enseignement en votre nom pour vérifier que vous avez satisfait aux exigences du programme. S'il nous est impossible de vérifier l'achèvement du programme, vous devez nous fournir un des documents suivants à vos frais:

- une copie notariée du certificat/relevé de notes attestant à l'achèvement réussi d'un programme de formation d'un établissement d'enseignement agréé par l'AMC; ou
- une vérification de l'achèvement réussi (relevé de notes et/ou diplôme) à être envoyée directement à la SCSLM par votre établissement d'enseignement.

Diplômés non récents

Si vous avez achevé votre programme TLM il y a plus de douze (12) mois, vous n'êtes pas admissible à demander ni à passer l'examen de certification TLM. Vous devez d'abord demander une évaluation des connaissances acquises (ECA). L'ECA déterminera votre admissibilité à passer l'examen en fonction de votre formation, vos stages cliniques et votre expérience. Si vous voulez demander l'ECA, veuillez lire le Guide d'ECA pour les étapes à suivre; vous y trouverez également le formulaire de demande. Le Guide d'ECA se trouve sur notre site Web à www.scslm.org.

Inscription à l'examen – à la suite d'une tentative infructueuse

Si vous avez échoué à votre dernier examen et vous êtes admissible à repasser l'examen de certification, on vous donnera automatiquement un formulaire d'inscription, des directives et une autre date limite de présentation de la demande. Il faut vous conformer expressément aux instructions fournies afin d'être admissible à la prochaine tentative d'examen.

Vous serez tenu de présenter votre demande et votre paiement pour la prochaine tentative d'examen uniquement par la poste, courriel ou télécopieur.

On s'attend à ce que vous vous présentiez à la prochaine session d'examen offerte. Si vous ne soumettez pas votre demande avant la date limite établie, vous serez dans l'impossibilité de passer le prochain examen et vous perdrez cette tentative; toute tentative perdue est comptée comme un échec.

Si vous avez échoué à votre dernière tentative d'examen et on vous a informé que vous avez besoin de compléter un plan d'apprentissage, vous ne pourrez pas présenter de demande pour le prochain examen. Dans votre trousse de résultats, vous trouverez une lettre indiquant la date par laquelle vous devriez recevoir votre plan d'apprentissage par courriel. Veuillez suivre les étapes stipulées dans le plan d'apprentissage. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer directement avec la personne désignée de la SCSLM. Les coordonnées de votre représentant SCSLM se trouvent dans votre trousse de résultats d'examen.

Inscription à l'examen – après avoir complété un plan d'apprentissage

Une fois que vous aurez complété votre plan d'apprentissage et que la SCSLM aura reçu tous vos relevés de notes et documents attestant de l'achèvement du plan, on révisera votre dossier pour déterminer l'admissibilité à l'examen. Cette révision peut prendre de quatre (4) à six (6) semaines. Si on détermine que votre plan d'apprentissage est bien complet, on émet une déclaration d'admissibilité au prochain examen offert. L'inscription à cet examen ne sera pas encore ouverte, alors vous pourrez vous inscrire sans encourir de pénalité de retard, et vous aurez amplement de temps pour vous préparer à l'examen.

Ne procédez pas à l'inscription avant de recevoir une déclaration d'admissibilité indiquant que vous êtes admissible à passer l'examen. La déclaration d'admissibilité mentionnera la date à laquelle vous pouvez passer l'examen.

Si vous vous inscrivez à l'examen sans avoir reçu la déclaration d'admissibilité, vos frais d'examen vous seront remboursés, moins les frais d'administration.

Inscription à l'examen sans être admissible

Dans le cas où vous vous inscrivez à l'examen sans y être admissible, on vous remboursera les frais d'inscription moins les frais d'administration. Les étudiants qui n'ont pas encore terminé leur programme TLM recevront le remboursement de tous les frais d'examen.

Demande d'aménagements spéciaux (incapacité, religion)

La Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) s'engage à fournir des services accessibles et équitables à tous les candidats à l'examen; nous administrons l'examen de certification de la SCSLM d'une façon qui respecte la dignité et l'indépendance de toute personne ayant une incapacité et/ou des obligations religieuses. La SCSLM s'assurera que l'examen de certification est accessible dans la mesure du possible, y compris des accommodements pour les candidats qui ont fait preuve de besoins spéciaux.

En considérant les demandes d'aménagements spéciaux, la SCSLM doit équilibrer les droits du candidat à l'examen avec son obligation de protéger l'intérêt du public grâce à un examen de certification juste, sécuritaire, valide et fiable.

La SCSLM a droit d'accepter ou de refuser des demandes d'aménagements spéciaux. Si votre demande est autorisée, il se peut que vous deviez passer votre examen à un autre emplacement.

Exigences d'aménagements spéciaux :

Si vous devez faire une demande d'aménagements spéciaux, vous devez communiquer avec le service de certification par courriel à exam@csml.org ou par écrit **avant** la date limite d'inscription à l'examen, afin que votre demande soit prise en considération.

- **Les demandes reçues après la date limite ne seront pas acceptées.**

Vous devez remplir les formulaires de demande d'aménagements spéciaux de la SCSLM et inclure les documents justificatifs officiels (médicaux ou religieux) pour appuyer votre demande.

Les documents justificatifs officiels (qui peuvent comprendre des dossiers, rapports, évaluations, etc.) doivent être présentés avec le formulaire de vérification d'aménagement

pour documenter l'incapacité du candidat et l'historique d'accommodements pour l'examen. La documentation doit inclure un diagnostic spécifique.

Les documents justificatifs officiels doivent être datés dans les derniers six (6) mois pour une déficience psychiatrique et une incapacité physique récente, dans les derniers cinq (5) ans pour une incapacité à long terme et dans les derniers trois (3) ans pour toute autre déficience.

Les documents médicaux doivent être courants et inclure un diagnostic formel de l'incapacité spécifique formulé par un médecin/psychologue autorisé.

Exigences d'aménagements spéciaux pour les candidats devant repasser l'examen :

Si vous repassez l'examen et avez besoin d'aménagements spéciaux pour votre prochaine tentative d'examen, vous devez présenter une nouvelle demande d'aménagements spéciaux.

Politique de discrimination

La Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) s'engage à offrir un processus d'examen exempt de discrimination et qui soutient la productivité et la dignité des candidats à l'examen.

La discrimination se définit par le traitement inégalitaire selon des motifs de distinction illicite, y compris l'âge, la race, le sexe, la religion ou les croyances, l'orientation sexuelle, l'incapacité physique ou mentale, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, l'état matrimonial, la situation de famille et le registre des infractions.

Non-Résidents du Canada

Si vous êtes un non-résident canadien et si nous vous avons déclaré admissible à vous présenter à l'examen de certification de la SCSLM, vous devrez :

- faire parvenir votre formulaire d'inscription par la poste ou par télécopieur (il n'est pas possible de faire votre demande en ligne);
- verser des frais d'examen pour non-résidents.

Vous êtes considéré non-résident du Canada si vous :

- vivez dans un autre pays de façon régulière, normale ou habituelle, et vous n'êtes pas considéré comme résident du Canada; ou
- n'avez pas de liens de résidence importants au Canada; et
- vivez à l'étranger tout au long de l'année d'imposition; ou
- résidez au Canada pendant moins de 183 jours durant l'année d'imposition.

On ne vous permettra pas de passer l'examen si vous indiquez de fausses informations dans votre demande. Cela comprend l'indication d'une adresse inexacte pour éviter de payer des frais d'examen à titre de non-résident.

Il se peut qu'on vous demande de donner la preuve de votre résidence ou une copie d'une déclaration fiscale courante ou d'autre document attestant de votre résidence canadienne.

Si vous choisissez de payer par carte de crédit, nous vous recommandons de contacter votre compagnie de carte de crédit pour l'aviser de la transaction en instance. Les compagnies de carte de crédit sont de plus en plus rigoureuses en ce qui concerne leur pratique anti-fraude et il se peut qu'elles refusent une transaction provenant d'un pays étranger si on ne les en a pas informés au préalable. Cela peut également éviter des pénalités de retard entraînées par des transactions refusées.

Accommodements spéciaux pour non-résidents du Canada

Si vous êtes non-résident canadien et admissible à passer l'examen de certification de la SCSLM, mais vous vous trouvez dans l'impossibilité d'obtenir un visa pour venir au Canada, on peut vous accorder une prolongation. Il faut informer le bureau aussitôt que possible à exam@csmls.org pour déterminer votre admissibilité.

Vous avez besoin de la preuve. Les prolongations varieront d'une session d'examen jusqu'à deux (2) ans suivant la réception d'admissibilité à l'examen, selon les circonstances.

Si vous êtes incapable de passer l'examen dans les deux (2) ans après avoir reçu votre déclaration d'admissibilité, vous ne serez plus admissible et vous pourrez perdre vos tentatives d'examen pendant le cycle en question. Cela peut également entraîner des frais supplémentaires et la nécessité de recommencer le processus de demande.

Politiques particulières à l'examen

Exigences relatives à la demande d'examen

Vous devez présenter un formulaire d'inscription, signé et rempli au complet, par la poste, télécopieur ou courriel, ou en suivant le processus de demande en ligne (réservé aux nouveaux candidats).

Les formulaires de demande doivent être reçus dans notre bureau avant la date limite de présentation des demandes. Les formulaires timbrés avant la date limite seront acceptés. Nous ne sommes pas responsables de la perte d'envois ou des erreurs d'adresse postale. Nous recommandons que vous envoyiez votre demande par service de messagerie afin que vous puissiez retracer votre envoi.

Les demandes reçues après la date limite seront soumises à des pénalités de retard.

Les demandes reçues après la date limite d'inscription tardive ne seront pas traitées. Dans ce cas, le candidat perdra la tentative d'examen en question et ce sera considéré comme un échec.

Les candidats à l'examen sont directement responsables de s'assurer que nous recevons leur demande d'examen avant la date limite par la poste, télécopieur ou courriel, ou en suivant le processus de demande en ligne.

Frais d'examen

Les candidats à l'examen doivent verser le paiement complet des frais d'examen en fonds canadiens avec la demande d'examen. Les options de paiement sont par **chèque canadien, Visa, MasterCard ou American Express**. Toute autre forme de paiement ne sera pas acceptée. Si vous avez versé les frais par chèque ou carte de crédit, veuillez vérifier votre relevé pour confirmer la réception du paiement. En cas d'incertitude, n'hésitez pas à

contacter le bureau directement à exam@csmls.org. Veuillez permettre jusqu'à cinq (5) jours ouvrables pour le traitement de vos frais.

Libellez votre chèque ou votre mandat au nom de la Société canadienne de science de laboratoire médical, ou SCSLM. Si votre paiement nous est retourné en raison de provision insuffisante, vous serez facturé des frais de 25 \$. Vous **ne serez admis** à l'examen **que** lorsque nous aurons reçu le paiement. Le paiement doit être reçu dans les quinze (15) jours de notre avis.

Lieux d'examen

Les options de lieux d'examen sont indiquées à l'Annexe VI (page 51) de ce guide. Comme candidat à l'examen, on vous demande de choisir vos deux (2) lieux d'examen préférés de cette liste. Vous devez inscrire la ville et le code de lieu sur votre formulaire de demande.

Désignation de lieux d'examen

La sélection des lieux d'examen est attribuée selon la date de réception de la demande. L'espace est limité à certains endroits, alors il se peut que vous ne soyez pas assigné aux lieux que vous avez choisis. Nous ne pouvons pas garantir que vous serez attribué à l'un de vos lieux préférés.

La SCSLM se réserve le droit :

- d'annuler un lieu d'examen s'il y a moins de cinq (5) candidats;
- de vous assigner à votre lieu d'examen;
- de surveiller les lieux d'examen.

Les candidats sont responsables de leur propre transport vers l'endroit exact du lieu d'examen. On recommande fortement de ne pas réserver votre transport et votre hébergement avant que le lieu d'examen ait été confirmé. La SCSLM n'est pas responsable des dispositions de voyage ou d'hébergement prises par les candidats.

Changement du lieu d'examen

Si vous devez changer le lieu d'examen désigné, vous devez nous en aviser immédiatement à l'aide du formulaire de demande de changement du lieu d'examen. Nous ferons tout en notre pouvoir pour vous accommoder si votre demande est reçue au moins 30 jours avant la date d'examen. Ce service est présentement offert sans frais.

Les demandes de changement du lieu d'examen ne sont acceptées que si l'espace est disponible au nouvel endroit après que tous les candidats qui l'ont indiqué comme leur premier choix aient été accommodés.

Frais de service

La SCSLM exige divers frais de service non remboursables qui peuvent s'appliquer à votre situation. Les frais sont indiqués ci-dessous :

Frais de service	Description	Barème des frais
Frais d'inscription tardive Taux de membre	Des frais s'appliquent aux membres qui ont soumis leur demande d'examen après la date limite	155 \$
Frais d'inscription tardive Taux de non-membre	Des frais s'appliquent aux non-membres qui ont soumis leur demande d'examen après la date limite	205 \$
Frais d'annulation d'examen	La portion non remboursable des frais d'examen relative à l'annulation d'examen	155 \$
Demande de prolongation Taux de membre	Des frais s'appliquent aux personnes qui demandent une prolongation ou un report de leur date d'examen admissible	155 \$
Demande de prolongation Taux de non-membre	Des frais s'appliquent aux personnes qui demandent une prolongation ou un report de leur date d'examen admissible	205 \$
Chèque sans provision	Des frais s'appliquent aux chèques sans provision	25 \$
Vérification manuelle des résultats d'examen Taux de membre	Des frais s'appliquent à la vérification manuelle des résultats d'examen	155 \$
Vérification manuelle des résultats d'examen Taux de non-membre	Des frais s'appliquent à la vérification manuelle des résultats d'examen	205 \$
Remplacement de certificats Réservé aux membres	Des frais sont prélevés pour remplacer un certificat	50 \$
Duplicata des résultats d'examen	Des frais s'appliquent pour obtenir un duplicata des résultats d'examen	25 \$ – membres 50 \$ – non-membres

Choix de langue

Vous avez l'option de passer votre examen de certification de la SCSLM en français ou en anglais. Votre examen aura lieu dans la langue indiquée sur votre demande. Tout changement de préférence de langue ne sera pas accepté après la date limite d'inscription.

Si vous avez besoin d'une copie de l'examen en français ainsi qu'en anglais, veuillez contacter le bureau directement au 905-667-8686 ou à exam@csmls.org pour faire le nécessaire.

Politique de remboursement - Demande d'annulation/d'abandon d'examen

Vous devez annuler votre inscription à l'examen au moins trente (30) jours par écrit avant la date d'examen pour recevoir un remboursement partiel de vos frais. Des frais de traitement non remboursables de 155 \$ s'appliquent pour ce processus. Nous ne remboursons pas de frais d'inscription tardive ni de surcharges pour non-membres.

Si vous annulez votre inscription dans les trente (30) jours de la date d'examen, vous ne recevrez pas de remboursement.

L'annulation d'un examen entraînera la perte de cette tentative.

Maladie ou autres circonstances exceptionnelles le ou avant le jour d'examen

Les candidats à l'examen qui tombent malades ou rencontrent des circonstances exceptionnelles (y compris le deuil) le ou avant le jour d'examen doivent contacter le bureau de la SCSLM **AVANT** le début de l'examen à exam@csmls.org ou au 905-667-8686.

La SCSLM exigera des documents justificatifs dans les sept (7) jours civils de la date d'avis. Ces documents comprennent une note de médecin, un formulaire médical de la SCSLM, un certificat de décès ou autre documentation.

Si vous nous fournissez les documents nécessaires dans le délai prescrit, nous examinerons votre situation et nous considérerons vous rembourser une partie de vos frais d'examen ou rétablir votre tentative d'examen. On permettra le remboursement de frais ou le rétablissement de tentative selon le cas.

Changement de coordonnées

Si vous changez votre nom ou vos coordonnées (adresse, téléphone, courriel), nous vous demandons de nous faire parvenir un avis par écrit dans les plus brefs délais à l'aide du formulaire de changement de coordonnées. Ce formulaire se trouve dans ce guide et sur www.scslm.org. Veuillez fournir une copie des pièces justificatives avec votre formulaire.

Si vous omettez d'envoyer ce formulaire, toute correspondance relative à l'examen, y compris les résultats, sera expédiée à l'adresse inscrite sur votre demande d'examen.

Vérification manuelle des résultats

Si vous échouez à l'examen, vous pouvez demander une vérification de vos résultats (vérification manuelle).

Nous devons recevoir votre demande par écrit; assurez-vous de joindre un paiement de 155 \$ (membres) ou de 205 \$ (non-membres). Nous devons avoir reçu toutes les demandes à notre bureau au plus tard soixante (60) jours après la date d'examen.

Élaboration et validation des examens

Le Conseil des normes professionnelles choisit des spécialistes certifiés de partout au Canada pour former les groupes d'experts en examens. Ces groupes sont responsables d'élaborer les examens en développant un plan détaillé d'examen et en rédigeant de nouvelles questions. Ils s'occupent aussi de valider les examens en s'assurant qu'ils sont justes et qu'ils évaluent les compétences ciblées. De nouveaux éléments sont inclus dans l'examen, et la note de correction zéro sera assignée aux examens des technologistes à des fins statistiques. Il se peut que l'examen contienne jusqu'à 20 % de nouvelles questions.

Axés sur les compétences

Le but ultime de l'examen de certification est d'identifier les professionnels de laboratoire possédant les compétences minimales pour entrer en pratique.

Les examens de la SCSLM sont basés sur les compétences. Ils vérifient ce que vous êtes capable de faire ou d'accomplir et non pas simplement vos connaissances acquises. Les profils de compétences décrivent les exigences minimales de la pratique des technologistes de laboratoire médical (TLM) au niveau d'entrée, afin de fournir des soins aux patients de façon sécuritaire, efficace et éthique dans une variété d'environnements de travail.

Les programmes de formation en technologie de laboratoire médical sont agréés par le Comité de l'agrément de programmes de formation en technologie de laboratoire médical de l'Association médicale canadienne (AMC). L'AMC accepte les profils de compétences approuvés par le Conseil des normes professionnelles et les autorités de réglementation; elle exige que les programmes agréés soient conçus pour assurer que les étudiants maîtrisent toutes les compétences avant d'obtenir leur diplôme.

Profils de compétences

Les profils de compétences contiennent une liste de compétences dans diverses catégories, et ils comprennent les plans détaillés d'examens qui définissent les sujets couverts et la pondération pour chacun des sujets. Les profils de compétences sont offerts sur le site Web de la SCSLM, scslm.org. Ils servent de guide pour les programmes de formation agréés par l'AMC et les plans détaillés contribuent à l'élaboration des examens de la SCSLM.

Le profil de compétences pour chaque examen de certification de la SCSLM est distinct, mais le cadre des profils est commun et certains éléments identiques se trouvent dans chaque profil de compétences.

Dans des situations ordinaires, un professionnel de laboratoire de niveau d'entrée doit exécuter indépendamment des compétences pertinentes conformément aux normes généralement acceptées par la profession et dans une période de temps raisonnable. Le TLM de niveau d'entrée devrait prévoir des résultats attendus dans une situation donnée et répondre de façon adéquate, en choisissant et en effectuant des compétences de manière éclairée. Le professionnel de niveau d'entrée devrait être en mesure de reconnaître des situations inhabituelles, difficiles et complexes qui pourraient dépasser ses capacités, et de prendre les mesures nécessaires pour aborder ces situations. Cela peut inclure consulter avec d'autres personnes, recourir à la supervision ou au mentorat, réviser la documentation ou reporter la situation à un professionnel de laboratoire plus expérimenté (TLM).

Chaque profil de compétences établit la norme minimale pour l'entrée en pratique et la base sur laquelle on développe des aptitudes de niveau supérieur. On s'attend à ce que les

compétences et les aptitudes des professionnels de laboratoire s'améliorent en fonction de leur expérience et de leur formation continue. La SCSLM préconise fermement le perfectionnement professionnel continu.

Le graphique ci-dessous, autrement appelé le continuum de compétences, démontre en termes généraux comment la performance en milieu de travail peut évoluer au fil du temps :



Compétences minimales (niveau d'entrée)

Un professionnel de laboratoire possédant les compétences minimales remplit son rôle professionnel des manières suivantes :

- Exercer sa profession de façon sécuritaire
- Apprendre de ses expériences
- Démontrer un potentiel de croissance
- Demander de l'aide et du soutien pour prendre des décisions
- Comprendre les aspects évidents mais ignorer les nuances
- Développer la confiance
- Avoir une perspective limitée de la profession
- Nécessiter de la direction pour régler des situations difficiles
- Manquer parfois de l'initiative
- Exercer dans le cadre des normes de la pratique
- Autoévaluer sa performance à l'aide de la rétroaction
- Reconnaître une erreur commise sans une forte capacité de régler le problème

Chaque profil de compétences définit les principaux résultats d'apprentissage suite à la participation à un programme de formation agréé par l'AMC. Les profils ne constituent pas un programme de formation complet, et ils ne définissent pas non plus un processus d'apprentissage; ces aspects devraient être développés par le personnel de formation approprié.

Le profil vise à établir une norme nationale valable pour chaque compétence sans être trop prescriptive. Il fournit un guide pour l'élaboration des programmes qui devraient incorporer les attentes des professionnels de laboratoire à compétences minimales prêts à l'entrée en pratique clinique.

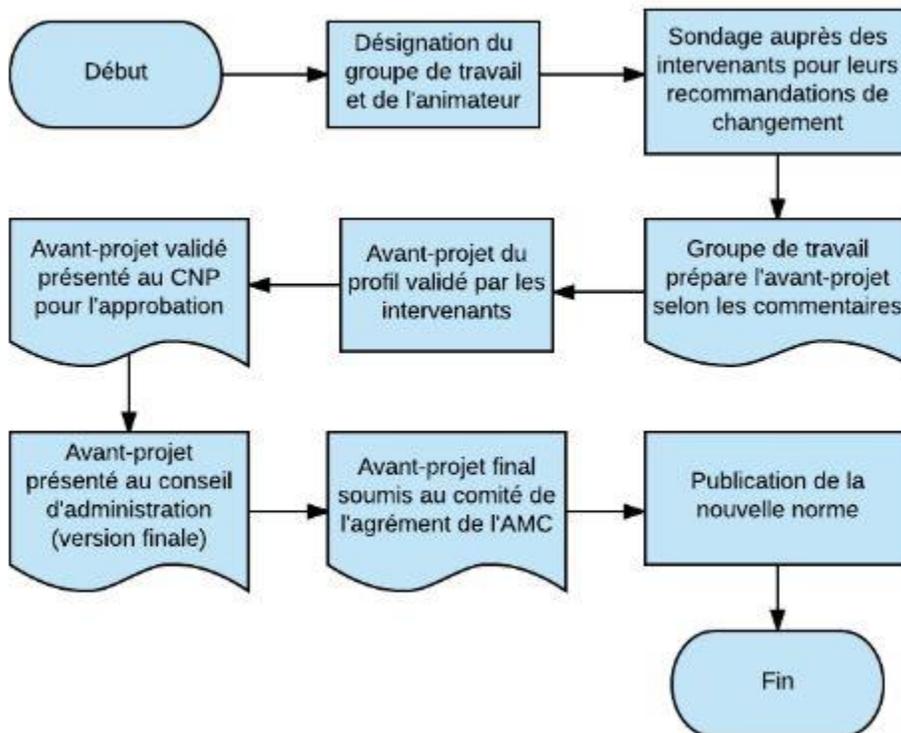
Élaboration et mise à jour des profils de compétences

La revalidation des profils de compétences s'effectue à peu près toutes les cinq années. En raison des changements rapides observés dans la technologie et la pratique, certaines

parties des profils peuvent être validés plus fréquemment pour assurer qu'ils reflètent de façon efficace les besoins du milieu de travail.

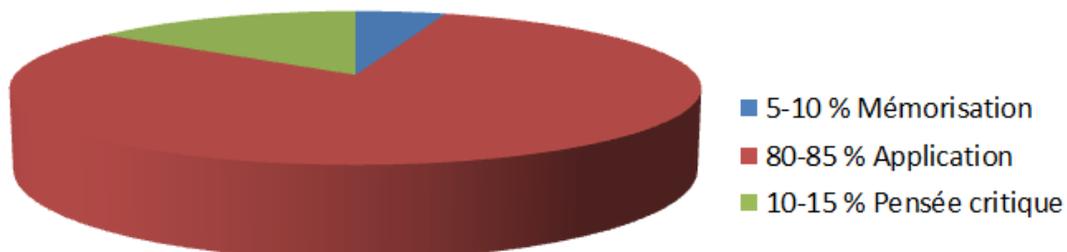
Ce processus consultatif implique un sondage auprès de nos intervenants (autorités de réglementation, programmes de formation, employeurs, membres et non-membres) pour effectuer un examen critique des profils ainsi que des changements recommandés, demandes du marché et provisions des compétences futures et des technologies émergentes.

Schéma du processus – Revalidation du profil de compétences



Niveaux taxonomiques

La SCSLM utilise trois niveaux taxonomiques pour les questions d'examen fondées sur la classification de Bloom, soit mémorisation (connaissances), application (compréhension et application), et pensée critique (analyse, synthèse, évaluation). La plupart des questions d'examen portent sur l'application des connaissances.



Formats d'examen

Les questions d'examen de la SCSLM sont à choix multiples. Les examens de cytologie diagnostique et de génétique clinique comprennent des questions associées à des illustrations. Celui de génétique clinique regroupe des illustrations en génétique moléculaire et en cytogénétique à des fins d'analyse. Les parties A et B peuvent contenir jusqu'à 20 % de questions supplémentaires pour validation à zéro point.

Format de questions à choix multiples :

- UNE réponse est acceptable – choisissez la MEILLEURE
- UN point est alloué pour chaque bonne réponse
- AUCUNE étude de cas
- AUCUN choix impliquant – a et b, c et d, toutes les réponses ci-dessus ou aucune de ces réponses

Durée de l'examen

Les examens TLM sont divisés en deux parties (A et B) pour une durée totale de 5,5 heures, soit de 9 h à 15 h 30, avec une pause d'une heure pour le repas du midi entre les parties A et B.

On recommande que vous arriviez 30 minutes à l'avance pour vous inscrire.

Arrivée :	8 h 30
Partie A :	9 h - midi
Pause :	Midi - 13 h
Partie B :	13 h - 15 h 30

À quoi s'attendre :

	Certifications en technologie de laboratoire médical		
Type d'examen de certification	TLM générale	Cytologie diagnostique	Génétique clinique
Nombre total de questions	300	300	Varie vers 300, selon les tableaux d'analyse des illustrations et les questions objectives
Format de la Partie A	3 heures 180 questions y compris questions de validation Questions à choix multiples seulement	3 heures 165 questions + questions de validation Questions à choix multiples Jusqu'à 80 images	3 heures Environ 100 questions y compris questions de validation Questions à choix multiples Cas – certains liés aux images Illustrations de caryotype pour étiquetage

Format de la Partie B	2 heures et demie 160 questions y compris questions de validation Questions à choix multiples seulement	2 heures et demie 135 questions + questions de validation Questions à choix multiples seulement	2 heures et demie Environ 200 questions y compris questions de validation Questions à choix multiples seulement
Renseignements supplémentaires		Les parties A et B peuvent contenir jusqu'à 20 % de questions supplémentaires pour validation à zéro point	Regroupe des illustrations en génétique moléculaire et en cytogénétique à des fins d'analyse Les parties A et B peuvent contenir jusqu'à 20 % de questions supplémentaires pour validation à zéro point

Notation/résultats d'examen de la SCSLM

Chaque examen a une « note de passage » qui est le résultat total en pourcentage que vous devez atteindre pour réussir. Toute personne qui atteint cette note réussit à l'examen et il n'y a aucune limite quant au nombre de candidats pouvant réussir.

La note de passage, établie par la méthode Angoff, varie d'un examen à l'autre selon le niveau de difficulté de l'examen en question. Vous trouverez une explication détaillée de la méthode Angoff dans l'Annexe I.

À la suite de chaque examen, la trousse d'examen est retournée au bureau de la SCSLM de partout au pays. Chaque trousse est ouverte et vérifiée pour assurer que tous les documents ont été inclus et que l'entente de sécurité a été signée. Une fois que chaque examen aura été comptabilisé, le processus de notation pourra commencer.

Des feuilles de réponses informatisées sont scannées électroniquement. Nous exécutons de nombreuses mesures de contrôle de la qualité et analysons des statistiques selon chaque question d'examen. Enfin, lorsque l'assurance de la qualité est terminée, les résultats d'examen sont générés et préparés aux fins de l'expédition. Les candidats reçoivent un document indiquant s'ils ont réussi ou échoué à l'examen. Ce processus peut prendre jusqu'à quarante-cinq (45) jours.

Établissement de la note de passage

Pour s'assurer de la qualité du travail de leurs professionnels, un grand nombre d'organismes liés au secteur de la santé exigent qu'ils soient autorisés. L'examen de certification de la SCSLM est présentement l'exigence nationale permettant à tous les technologistes de laboratoire médical d'entrer en pratique partout au Canada (sauf le Québec). L'examen est également requis dans certaines provinces pour les adjoints de laboratoire médical.

Établir la note de passage d'un examen, c'est s'entendre sur un niveau de rendement à partir duquel des décisions seront prises quant au niveau de compétence d'une personne dans une discipline donnée. Il est primordial d'établir pour l'examen une note de passage appropriée pour assurer l'efficacité du processus. L'établissement de la note de passage repose sur le jugement d'experts (spécialistes de la discipline en question). La note de

passage doit être déterminée après une discussion rationnelle du domaine de la pratique, et une fois pesées les conséquences concernant les décisions prises à l'égard des candidats.

Il faut aussi considérer la validité et la fidélité de l'examen, ainsi que les variables influençant le rendement du candidat. Si la note de passage est anormalement haute, des candidats compétents seraient exclus, et une note de passage trop basse permettra à des candidats incompetents de pratiquer.

La note de passage est établie en fonction des questions de l'examen, et non d'un pourcentage arbitraire ou des résultats du groupe.

Le processus Angoff de la SCSLM

La SCSLM utilise un double processus de la méthode Angoff qui fait appel à des juges spécialisés, sélectionnés selon leur région géographique, pour discuter des questions qui interviennent dans la fixation de la note de passage et pour évaluer l'examen en suivant une démarche raisonnée et définie à l'avance.

L'objectif de la méthode Angoff est de déterminer la note de passage requise pour identifier un professionnel de laboratoire possédant les **compétences minimales** pour chaque examen de la SCSLM.

Les examens faisant l'objet du double processus de la méthode Angoff ont été révisés et acceptés par le groupe d'experts en examens avant le début de ce processus.

Certification incomplete

Politique du CNP relative aux tentatives d'examen

Le Conseil des normes professionnelles (CNP) a émis une politique concernant le nombre de fois qu'un candidat peut passer l'examen de certification. Les candidats ont trois (3) tentatives d'examen. Après deux (2) tentatives consécutives, le candidat à l'examen doit compléter un plan d'apprentissage fondé sur les résultats des deux examens précédents avant de se présenter à la troisième (3^e) et dernière tentative d'examen. Après trois (3) tentatives, le candidat n'est plus admissible à passer l'examen.

Les candidats qui dépassent trois (3) tentatives d'examen doivent compléter un programme de formation à plein temps en technologie de laboratoire médical avant de devenir encore admissible à passer l'examen de certification de la SCSLM. Le programme doit être agréé par le Comité de l'agrément de programmes de formation en technologie de laboratoire médical de l'Association médicale canadienne (AMC). Consultez la liste courante de programmes agréés sur le site www.cma.ca/fr/Pages/official-program-list.aspx.

Cette politique a été révisée et est entrée en vigueur en date du 1^{er} janvier 2014.

Politique révisée en 2014

Cette politique révisée en 2014 s'applique :

- dès le 1^{er} janvier 2014, aux candidats qui reçoivent des déclarations d'admissibilité à l'examen;
- dès septembre 2014, aux candidats à l'examen qui ont complété un programme de formation en technologie de laboratoire médical (TLM) ou d'adjoint de laboratoire

médical (ALM) agréé par le Comité de l'agrément de programmes de formation en technologie de laboratoire médical de l'Association médicale canadienne (AMC), y compris les programmes qui ont demandé l'agrément.

Certification incomplète – limites quant au délai et aux tentatives

Vous n'êtes pas autorisé à passer l'examen de certification de la SCSLM à plus de **deux (2)** reprises consécutives dans les douze (12) mois de *l'admissibilité initiale*.

Après **deux (2) tentatives infructueuses**, il faut rétablir votre admissibilité à passer l'examen. Pour faire cela, vous devez compléter un plan d'apprentissage que vous recevrez à la suite de votre deuxième tentative infructueuse.

Si vous ratez votre deuxième tentative, vous êtes responsable de nous contacter directement pour mettre en œuvre un plan d'apprentissage. Vous êtes obligé de nous contacter dans les douze (12) mois de la date de votre deuxième tentative ratée. Si vous omettez de le faire, vous ne serez plus admissible à passer l'examen de certification de la SCSLM.

Une fois que vous aurez complété votre plan d'apprentissage, vous aurez **une (1) tentative supplémentaire** d'examen, pour un **total de trois (3) tentatives admissibles**.

Si vous ne complétez pas votre plan d'apprentissage avant la date d'échéance, vous ne serez plus admissible à passer l'examen de certification de la SCSLM.

L'admissibilité initiale est :

- La première (1^{re}) session d'examen disponible après que l'étudiant a complété un programme de technologie de laboratoire médical (TLM) ou d'adjoint de laboratoire médical (ALM) agréé par le Comité de l'agrément des programmes de formation en technologie de laboratoire médical au sein de l'Association médicale canadienne (AMC). Cela comprend les programmes qui ont demandé l'agrément. Les candidats sont également reconnus comme candidats aux programmes TLM ou ALM agréés par l'AMC.
- La première session d'examen disponible après que l'étudiant a reçu une déclaration d'admissibilité à l'examen.

Rétablissement d'admissibilité :

- La SCSLM examinera vos graphiques à barres pour identifier vos domaines de faiblesse. Lorsque vos domaines de faiblesse auront été identifiés, vous recevrez un plan d'apprentissage que vous devrez compléter avec succès pour pouvoir repasser l'examen de certification. Ce processus est nécessaire afin de rétablir votre admissibilité à l'examen.

Plan d'apprentissage :

- Les plans d'apprentissage sont émis suivant deux (2) tentatives infructueuses. Ils sont fondés sur une révision de toutes les tentatives d'examen disponibles. Vous recevrez votre plan d'apprentissage par courriel. Si vous visez à repasser l'examen, il faut compléter un plan d'apprentissage. Lorsque vous l'aurez complété et nous recevrons tous les documents attestant à l'achèvement du plan d'apprentissage, celui-ci est passé en revue par un évaluateur. Si ce dernier le juge complet, on vous émettra une déclaration d'admissibilité.

- La déclaration d'admissibilité vous accordera **une (1) dernière tentative** à la prochaine session d'examen de certification disponible.

Tentatives admissibles :

- Si vous vous inscrivez à un examen et que vous annulez votre inscription par la suite, **OU** si vous ne vous présentez pas à la session d'examen, l'annulation ou l'absence sont considérées comme une tentative admissible et compteront comme un échec.

Nouvelle politique – règles de transition

Si vous êtes admissible à l'examen de certification parce que vous avez :

- complété un programme en technologie de laboratoire médical agréé par l'AMC et avez débuté le processus d'examen avant septembre 2014; ou
- reçu une déclaration d'admissibilité à l'examen avant le 1^{er} janvier 2014 et que celle-ci est toujours en vigueur;

l'ancienne politique relative aux tentatives d'examen demeurera en vigueur. Vous aurez **trois (3) tentatives d'examen consécutives** dans les douze (12) mois de l'admissibilité initiale.

Si vous ne réussissez pas l'examen après **trois (3) tentatives consécutives**, vous ne serez plus admissible à passer l'examen. Si vous voulez repasser l'examen, vous devrez rétablir votre admissibilité à l'examen en complétant un plan d'apprentissage. Celui-ci est émis après votre troisième (3^e) tentative infructueuse.

Si vous ratez votre troisième tentative, vous êtes responsable de nous contacter directement pour mettre en œuvre un plan d'apprentissage. Vous êtes obligé de nous contacter dans les douze (12) mois de la date de votre troisième (3^e) tentative ratée. Si vous omettez de le faire, vous ne serez plus admissible à passer l'examen de certification de la SCSLM.

Lorsque vous aurez complété votre plan d'apprentissage et que ce dernier sera passé en revue et présumé complet par un évaluateur, on vous émettra une déclaration d'admissibilité. Celle-ci vous accordera encore **trois (3) tentatives consécutives** à la prochaine session d'examen de certification disponible, pour un **total de six (6) tentatives**.

À NOTER : Si vous ne complétez pas votre plan d'apprentissage avant la date d'échéance, vous ne serez plus admissible à passer l'examen de certification de la SCSLM.

GUIDE D'INSCRIPTION

Présentation de candidature et formulaire d'inscription

Avant de remplir le formulaire de demande

Lisez ce guide en entier avant de commencer à remplir le formulaire de demande d'inscription. La demande d'examen se trouve à la troisième de couverture de ce guide. Conservez-le pour consultation future.

- Inscrivez-vous en ligne à www.scslm.org (pour les nouveaux requérants seulement), ou;
- Faites parvenir votre demande par télécopieur, courriel ou la poste.

Nous commencerons à accepter les demandes le mois précédant la date limite de demande d'examen.

Nous ne vous permettrons pas de passer l'examen si vous indiquez de fausses informations dans votre demande.

Conservez ce guide pour consultation future.

Dates limites d'inscription

Nous commençons à accepter les demandes d'inscription un mois avant la date limite.

Session d'examen	Inscription à partir du	Date limite d'inscription	Date limite d'inscription tardive (pénalité de retard s'applique)
13 juin	1 février	1 mars	1 avril
17 octobre	1 juin	1 juillet	1 août
15 février	1 octobre	1 novembre	1 décembre

Inscription à l'examen – après la « date limite d'inscription »

Si vous présentez votre demande d'inscription à l'examen avant la date limite d'inscription tardive, vous êtes obligé de payer une pénalité de retard non remboursable de 155 \$ pour membres ou de 205 \$ pour non-membres. Ces frais doivent accompagner votre demande lors de l'inscription; veuillez consulter les tableaux des frais pour tous les montants.

Nous accepterons les demandes d'examen

Inscription à l'examen – après la « date limite d'inscription tardive »

Si vous présentez votre demande d'inscription à l'examen après la date limite d'inscription tardive, vous ne serez **PAS** admissible à passer l'examen. Vous perdrez la tentative d'examen en question et ce sera considéré comme un échec.

Nous accepterons les demandes d'examen timbrées avant la date limite d'inscription tardive.

Inscription à l'examen – après une « tentative infructueuse »

Si vous êtes admissible à repasser l'examen, vous trouverez un avis à cet effet dans votre trousse de résultats d'examen. On vous donnera une autre date limite d'inscription à l'examen. Vous devez présenter votre demande et payer les frais uniquement par la poste, par courriel ou par télécopieur. Vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne si vous visez à repasser l'examen. Si vous ne présentez pas votre demande d'inscription avant la date limite indiquée, vous perdrez la tentative d'examen en question et ce sera considéré comme un échec.

Nom et coordonnées

Écrivez lisiblement en caractères d'imprimerie votre nom tel qu'il doit apparaître dans toute la correspondance. Assurez-vous d'inclure votre numéro d'identification de la SCSLM s'il y a lieu; si vous n'avez pas de numéro, laissez l'espace en blanc. Complétez l'adresse requise et vos coordonnées, y compris votre adresse de courriel. Un exemple des champs à remplir dans le formulaire d'inscription se trouve ci-dessous.

Nous ferons parvenir toute correspondance concernant votre examen, y compris les résultats, à l'adresse inscrite sur votre demande d'inscription.

Vous êtes responsable de la mise à jour de vos coordonnées auprès de la SCSLM dans les plus brefs délais en cas de changement de nom ou d'adresse.

Si vous déménagez, faites-nous parvenir votre nouvelle adresse à l'aide du formulaire de changement de coordonnées aussitôt que possible. Ce formulaire se trouve dans ce guide ou en ligne à www.scslm.org.

Exemple (tiré du formulaire d'inscription à l'examen)

Formulaire d'inscription à l'examen de certification TLM de niveau d'entrée

Renseignements personnels : (Indiquez l'adresse d'expédition de vos résultats/certificats)

M^{me} M^{lle} M.

N° d'identification SCSLM : _____

Nom de famille (en lettres moulées)

Prénom

Initiale

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Téléphone d'affaires

Télécopieur

Adresse de courriel

Nom sur le certificat

Sur le formulaire d'inscription, écrivez votre nom au complet, en lettres moulées et avec les accents, tel que vous souhaitez qu'il apparaisse sur votre certificat de la SCSLM. Contactez la SCSLM aussitôt que possible si vous avez changé votre nom. Vous êtes directement responsable de nous informer de tout changement de nom. Si vous omettez de le faire, d'autres frais peuvent s'appliquer. Consultez l'exemple ci-dessous.

Exemple (tiré du formulaire d'inscription à l'examen)

Nom sur le certificat :

Veillez écrire en lettres moulées votre nom complet avec les accents dans l'espace ci-dessous. C'est comment il apparaîtra sur votre certificat SCSLM.

Membres nouvellement certifiés

Nous publions les noms des nouveaux membres récemment certifiés chaque année. Si vous souhaitez que votre nom apparaisse sur cette liste, veuillez cocher la déclaration à cet effet sur la demande. Nous ferons paraître votre nom seulement si vous êtes membre en règle au moment de la publication.

Type de candidat

La section du type de candidat vous donne quatre (4) options. Cochez la case appropriée pour indiquer le genre de votre demande.

Exemple (tiré du formulaire d'inscription à l'examen)

Type de candidat (cochez les cases appropriées) :

<input type="checkbox"/> Candidat étudiant Première (1 ^{re}) tentative à l'examen	<input type="checkbox"/> J'ai obtenu mon diplôme dans les derniers douze (12) mois ou je vise à obtenir mon diplôme de ce programme avant la date d'examen
<input type="checkbox"/> Candidat à l'évaluation des connaissances acquises Première (1 ^{re}) tentative à l'examen	<input type="checkbox"/> J'ai reçu une déclaration d'admissibilité à ma première (1 ^{re}) tentative d'examen
<input type="checkbox"/> Candidat reprenant l'examen	<input type="checkbox"/> J'ai raté ou échoué à ma dernière tentative admissible d'examen et j'ai reçu un formulaire d'inscription et des directives pour présenter ma candidature au prochain examen
<input type="checkbox"/> Candidat ayant complété un plan d'apprentissage	<input type="checkbox"/> J'ai complété mon plan d'apprentissage avec succès et je me trouve dans le deuxième cycle d'examens, et j'ai reçu une déclaration d'admissibilité à cette tentative d'examen

Établissement de formation

Si vous êtes un nouveau candidat étudiant, indiquez le nom de votre établissement de formation (programme) et la date d'achèvement. Si vous avez terminé un programme de transition COMPLET et s'il s'agit de votre première tentative d'examen, veuillez indiquer le programme en question en cochant la case appropriée. Consultez l'exemple ci-dessous.

L'achèvement du programme veut dire que vous avez terminé le stage clinique de votre programme ainsi que la partie pédagogique. Vous ne pouvez pas présenter votre demande

d'examen si votre programme n'est pas complet au moins deux (2) semaines avant la date d'examen.

Exemple (tiré du formulaire d'inscription à l'examen)

Établissement de formation

(le cas échéant) :

Nom de l'établissement :	
Nom du campus :	
Ville :	Date d'achèvement du programme :

À noter : L'achèvement du programme veut dire que vous avez terminé le stage clinique de votre programme ainsi que la partie pédagogique.

Session d'examen

Les examens de certification de la SCSLM sont administrés trois (3) fois par année. Choisissez votre session d'examen en cochant la case appropriée, soit la session de juin, d'octobre ou de février. Reportez-vous à l'exemple à la page suivante.

Choix de langue

Nous offrons l'examen en français et en anglais; veuillez indiquer votre langue préférée sur le formulaire d'inscription. Votre examen aura lieu dans la langue indiquée sur votre demande. Tout changement de préférence de langue ne sera pas accepté après la date limite d'inscription. Cochez la case pour indiquer votre langue préférée d'examen. Si vous avez besoin d'une copie en français ainsi qu'en anglais, veuillez contacter le bureau directement au 905-667-8686 ou à exam@csmls.org pour faire le nécessaire.

Lieu d'examen

Choisissez les premier et deuxième lieux d'examen préférés de la liste fournie dans ce guide et indiquez la ville et le code de lieu sur votre demande. La liste se trouve à l'annexe VI, en page 54. L'espace est limité à certains endroits, alors il se peut que vous ne soyez pas assigné aux lieux que vous avez choisis. Nous nous réservons le droit d'annuler un lieu d'examen s'il y a moins de cinq (5) candidats, de vous assigner à votre lieu d'examen et de surveiller les lieux d'examen.

Entente sur la confidentialité

Vous devez remplir cette partie de la demande d'examen. Veuillez lire attentivement la section « Information importante concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels » à l'annexe II en page 50. Cela comprend l'acceptation des conditions des options suivantes :

- Veuillez inclure mon nom dans la liste envoyée aux partenaires/programmes d'escompte.
- Veuillez inclure mon nom dans la liste envoyée aux associations provinciales partenaires de la SCSLM.
- Veuillez inclure mon nom dans la liste des membres certifiés (Tableau – version imprimée et version Web).

Membres nouvellement certifiés

Nous publions les noms des nouveaux membres récemment certifiés chaque année. Les étudiants qui auront réussi à l'examen de certification en 2017 verront leurs noms publiés dans le premier Journal de 2018. Si vous voulez que votre nom apparaisse dans cette liste, veuillez cocher la case à côté de la déclaration pertinente sous « Entente sur la confidentialité ».

Exemple (tiré du formulaire d'inscription à l'examen)

Entente sur la confidentialité – J'ai lu l'entente sur la protection des renseignements personnels et j'accepte les conditions des options suivantes :

- Veuillez inclure mon nom dans la liste envoyée aux partenaires/programmes d'escompte.
- Veuillez inclure mon nom dans la liste envoyée aux associations provinciales partenaires de la SCSLM.
- Veuillez inclure mon nom dans la liste des membres certifiés (Tableau – version imprimée et version Web).

Nous ne publions votre nom que si vous êtes membre en règle au moment de la publication. Cela veut dire que vous devrez avoir versé votre cotisation pour 2018 pour que votre nom soit publié dans le Journal. Les membres en règle recevront un exemplaire gratuit du Journal.

Déclaration du candidat

Vous devez lire et compléter cette partie du formulaire d'inscription à l'examen. Sinon, votre demande sera refusée. En signant cette déclaration ou en cochant la case pertinente en ligne, vous consentez à toutes les déclarations. Si vous ne donnez pas votre consentement, vous risquez de rater votre tentative d'examen, de perdre vos frais d'examen, de ne pas avoir votre examen corrigé et/ou de faire l'objet d'une poursuite.

Exemple (tiré du formulaire d'inscription à l'examen)

Déclaration du candidat : En signant cette déclaration :

- Je déclare que les renseignements susmentionnés sont exacts et par la présente, je fais une demande d'inscription à l'examen de certification de la SCSLM.
- J'ai lu et j'accepte de me conformer aux exigences mentionnées dans le guide d'examens : politiques, procédures, règles et conditions d'admissibilité.
- Je comprends que l'acceptation finale de mon inscription à l'examen de certification dépend du respect de toutes les conditions d'admissibilité.
- Je comprends qu'il y a une portion des frais d'examen qui est non remboursable.
- Je comprends que les frais d'examen ne comprennent pas de certificat.

Nom (en lettres moulées)

Signature

Date

Méthodes de paiement

Le paiement intégral de vos frais d'examen doit accompagner votre formulaire d'inscription. Vous pouvez payer par chèque canadien, Visa, MasterCard ou American Express. D'autres méthodes de paiement ne sont pas acceptées.

Faites votre chèque ou mandat à l'ordre de la Société canadienne de science de laboratoire médical, ou SCSLM. Si votre paiement nous est retourné en raison de provision insuffisante, on vous prélèvera des frais de 25,00 \$. Vous n'êtes pas autorisé à passer l'examen avant que le paiement complet soit reçu.

Remplissez la section de carte de crédit sur le formulaire si vous payez par Visa, MasterCard ou American Express.

Assurez-vous de verser le montant approprié des frais d'examen. Indiquez la somme totale dans la case « Total des frais versés » sur la demande.

Exemple (tiré du formulaire d'inscription à l'examen)

Renseignements de carte de crédit

<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> MasterCard <input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> AMEX	TOTAL DES FRAIS VERSÉS	RÉSERVÉ À LA SCSLM	
	Nom sur la carte :	Date de réception :	Date de traitement :
	N° de carte de crédit :		
	Date d'expiration :		
Les paiements doivent être en dollars canadiens. Les méthodes de paiement acceptables sont par Visa, MasterCard, American Express, chèque canadien ou mandat canadien. Faites votre chèque ou mandat à l'ordre de la Société canadienne de science de laboratoire médical, ou SCSLM. Si votre paiement nous est retourné en raison de provision insuffisante, on vous prélèvera des frais de 25,00 \$.			

Total des frais d'examen versés

Frais d'examen – Sessions d'examen de juin 2017 et d'octobre 2017 et de février 2018

Choisissez le type d'examen que vous visez à passer en cochant la case appropriée. Nous nous réservons le droit de changer les frais sans préavis. Tout paiement doit se faire en fonds canadiens. Les frais d'examen ne comprennent pas de certificat.

Discipline/Session d'examen	Type d'adhésion actuel		Non-résident du Canada
	Membre	Non-membre	
TLM générale			
Frais avant la date limite d'inscription	720 \$	950 \$	1 800 \$
Après la date limite	Ajouter 155 \$	Ajouter 205 \$	Ajouter 155 \$ (membre) ou 205 \$ (non-membre)
Total des frais après la date limite	875 \$	1 155 \$	1 955 \$ / 2 005 \$
Génétique clinique			
Frais avant la date limite d'inscription	825 \$	1 130 \$	2 160 \$
Après la date limite	Ajouter 155 \$	Ajouter 205 \$	Ajouter 155 \$ (membre) ou 205 \$ (non-membre)
Total des frais après la date limite	980 \$	1 335 \$	2 315 \$ / 2 365 \$

Cytologie diagnostique			
Frais avant la date limite d'inscription	825 \$	1 130 \$	2 160 \$
Après la date limite	Ajouter 155 \$	Ajouter 205 \$	Ajouter 155 \$ (membre) ou 205 \$ (non-membre)
Total des frais après la date limite	980 \$	1 335 \$	2 315 \$ / 2 365 \$

Frais d'inscription tardive non remboursables

Une pénalité de retard non remboursable de 155\$ pour les membres ou 205\$ pour les non-membres doit accompagner votre formulaire d'inscription si vous présentez votre demande après la date limite d'inscription.

Nous nous réservons le droit de changer les frais sans préavis. Tout paiement doit se faire en fonds canadiens.

Renseignements sur l'envoi

Nous ne sommes pas responsables de la perte d'envois ou des erreurs d'adresse postale. Nous recommandons que vous envoyiez votre demande par service de messagerie afin que vous puissiez retracer votre envoi. Il faut vous assurer de remplir le formulaire d'inscription au complet et d'inclure le montant exact des frais d'examen pour éviter que votre demande vous soit retournée.

Adresse postale/de messagerie
Société canadienne de science de laboratoire médicale 33 Wellington St N Hamilton (Ontario) L8R 1M7

Après avoir présenté la demande

Vérification de l'admissibilité

Nous vérifions l'admissibilité de TOUS les candidats aux examens. Si vous ne répondez pas aux conditions d'admissibilité, nous annulerons votre demande d'examen.

Avis d'admission à l'examen

Environ deux (2) semaines avant la date de l'examen, nous vous enverrons par courriel deux copies de votre avis d'admission à l'examen. L'avis fournira les détails exacts du site de votre examen. Vous devez apporter les deux copies de cet avis au site d'examen ainsi qu'une photo-identification émise par le gouvernement, par ex., permis de conduire, passeport.

Vous ne serez pas admis à la salle d'examen sans votre avis d'admission à l'examen. Vous avez la responsabilité de communiquer avec nous si vous n'avez pas reçu l'avis avant l'examen. Nous fournirons des copies supplémentaires jusqu'à 16 h 30 HNE le jour avant l'examen. Vous recevrez ensuite un nouvel avis par courriel à l'adresse de courriel inscrite à nos dossiers.

Changement du lieu d'examen

Si vous devez changer le lieu d'examen désigné, vous devez nous en aviser immédiatement à l'aide du formulaire de demande de changement du lieu d'examen. Nous ferons tout en notre pouvoir pour vous accommoder si votre demande est reçue au moins trente (30) jours avant la date d'examen. Ce service est présentement offert sans frais.

Les demandes de changement du lieu d'examen ne sont acceptées que si l'espace est disponible au nouvel endroit après que tous les candidats qui l'ont indiqué comme leur premier choix aient été accommodés.

Annulation de l'examen

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à l'examen et souhaitez annuler votre inscription, vous devez remplir et soumettre le formulaire d'annulation d'examen.

Politique :

- Si vous annulez votre inscription au moins trente (30) jours avant la date d'examen, vous recevrez un remboursement partiel
- Des frais de traitement non remboursables de 155 \$ sont exigibles
- Nous ne remboursons pas les frais d'inscription tardive
- Nous ne remboursons pas les surcharges pour non-membres
- Si vous annulez votre inscription dans les trente (30) jours avant l'examen, vous n'aurez **PAS** droit à un remboursement
- L'annulation d'un examen entraînera la perte de cette tentative d'examen (considérée comme un échec)

Politique de remboursement

Demande d'annulation/d'abandon d'examen

Vous devez annuler votre inscription à l'examen au moins trente (30) jours par écrit avant la date d'examen pour recevoir un remboursement partiel de vos frais. Des frais de traitement non remboursables de 155 \$ s'appliquent pour ce processus.

Si vous annulez votre inscription dans les trente (30) jours de la date d'examen, vous ne recevrez pas de remboursement.

L'annulation d'un examen entraînera la perte de cette tentative.

Maladie ou autres circonstances exceptionnelles le ou avant le jour d'examen

Les candidats à l'examen qui tombent malades ou rencontrent des circonstances exceptionnelles (y compris le deuil) le ou avant le jour d'examen doivent contacter le bureau de la SCSLM aussitôt que possible à exam@csmls.org ou au 905-667-8686.

La SCSLM exigera des documents justificatifs dans les sept (7) jours civils de la date d'avis. Ces documents comprennent une note de médecin, un formulaire médical de la SCSLM, un certificat de décès ou autre documentation.

Si vous nous fournissez les documents nécessaires dans le délai prescrit, nous examinerons votre situation et nous envisagerons de vous rembourser une partie de vos frais d'examen ou de rétablir votre tentative d'examen. On permettra le remboursement de frais ou le rétablissement de tentative selon le cas.

Omission de se présenter à l'examen

Si vous vous inscrivez à un examen et que vous annulez ensuite votre inscription, cela sera considéré comme une tentative admissible. Si vous ne vous présentez pas à la session d'examen, vous laissez échapper l'occasion de passer l'examen et votre absence sera comptée comme un échec. Nous ne rembourserons pas les frais ni émettrons de crédit.

Changement de coordonnées

Si vous changez votre nom ou vos coordonnées (adresse, téléphone, courriel), nous vous demandons de nous faire parvenir un avis par écrit dans les plus brefs délais à l'aide du formulaire de changement de coordonnées. Ce formulaire se trouve en ligne à www.scslm.org et dans ce guide. Veuillez fournir une copie des pièces justificatives avec votre formulaire s'il s'agit d'un changement de nom.

Si vous omettez d'envoyer ce formulaire, toute correspondance relative à l'examen, y compris les résultats, sera expédiée à l'adresse inscrite sur votre demande d'examen.

Le jour de l'examen

Admission à l'examen

Vous devez apporter votre avis d'admission à l'examen et une photo-identification au lieu d'examen. Pour être accepté dans la salle d'examen, vous devez présenter au surveillant de l'examen l'avis d'admission et une pièce d'identité émise par le gouvernement avec photo.

Vous ne serez PAS admis à la salle d'examen sans votre avis d'admission à l'examen pour les sessions d'examen du matin et de l'après-midi.

Vous avez la responsabilité de communiquer avec nous si vous n'avez pas reçu l'avis d'admission avant l'examen. Nous fournirons des copies supplémentaires jusqu'à 16 h 30 HNE le jour avant l'examen. Nous n'émettrons PAS d'avis d'admission le jour de l'examen. Votre absence en raison de ne pas avoir présenté l'avis d'admission à l'examen entraînera la perte de cette tentative. Vous ne recevrez pas de remboursement ni de crédit.

Circonstances imprévues

Si un examen est perturbé en raison de circonstances hors du contrôle de la direction du lieu d'examen et de la SCSLM (p. ex., panne de courant, conditions climatiques extrêmes), le surveillant ou la personne responsable du lieu communiqueront avec la SCSLM en vue de modifier l'horaire de l'examen.

Le jour de l'examen, si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à l'examen en raison de circonstances indépendantes de votre volonté, vous devez en aviser la SCSLM **AVANT** le début de l'examen. Contactez le bureau à exam@csmls.org ou au 905-667-8686.

La SCSLM exigera des documents justificatifs dans les sept (7) jours civils de la date d'avis. Ces documents comprennent une note de médecin, un formulaire médical de la SCSLM, un certificat de décès ou autre documentation.

Si vous nous fournissez les documents nécessaires dans le délai prescrit, nous examinerons votre situation et nous considérerons vous rembourser une partie de vos frais d'examen ou rétablir votre tentative d'examen. On permettra le remboursement de frais ou le rétablissement de tentative selon le cas.

Arrivée tardive

Si vous arrivez en retard, vous n'aurez PAS de temps supplémentaire pour terminer l'examen. Vous ne serez PAS autorisé à entrer dans la salle d'examen après que le premier candidat ait remis son examen complété et ait quitté l'endroit.

Avant le début de l'examen

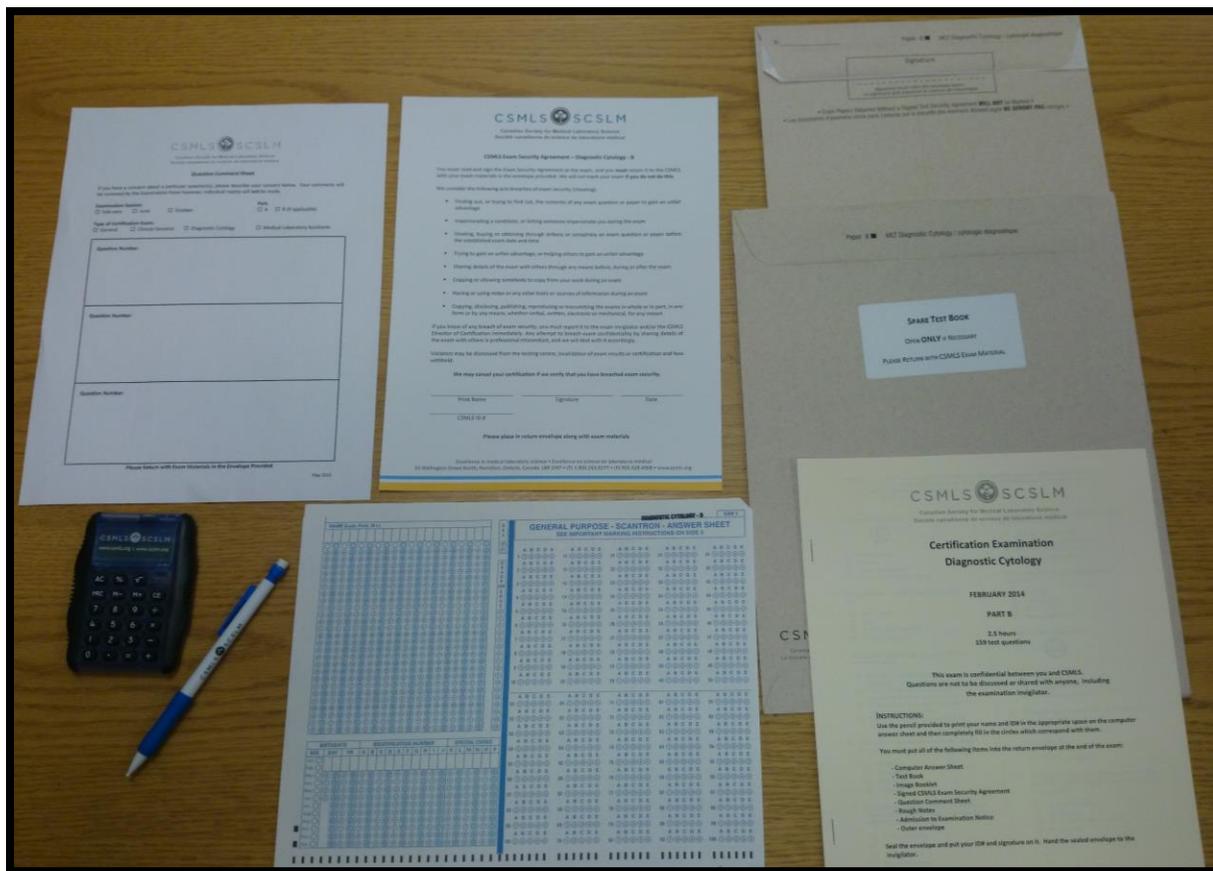
Le surveillant aura une liste des candidats à l'examen. Vous devez signer cette liste en entrant dans la salle d'examen pour les deux parties de l'examen. Le surveillant lira les instructions à voix haute avant le début de chaque partie de l'examen. On ne vous donnera l'occasion de poser des questions qu'à ce moment-là. Vous recevrez une calculatrice et un crayon dans votre trousse d'examen.

Voisins

Vous ne devez pas vous préoccuper de vos voisins. Chacun a sa façon de se présenter à un examen. Certains se montrent confiants alors que d'autres sont nerveux; quelques-uns terminent très rapidement. Vous ne devez pas jauger la difficulté de l'examen d'après les réactions de vos voisins et ne laissez pas ces comportements influencer votre stratégie personnelle.

Feuille-réponses informatisée

Les feuilles-réponses informatisées sont corrigées électroniquement. Elles doivent être remplies correctement à l'aide du crayon fourni à cet effet. Nous ne remplirons pas votre feuille-réponses de votre part. Nous ne transférerons pas les réponses de votre livret d'examen à votre feuille-réponses.



À la fin de l'examen

Lorsque l'examen est terminé, vous devez insérer le matériel suivant dans l'enveloppe de retour :

- Entente signée sur la sécurité des examens
- Feuille-réponses informatisée
- Cahier d'examen
- Fiche de commentaires
- Feuilles brouillonnes
- Enveloppe extérieure
- Avis d'admission à l'examen

Vous n'aurez pas accès à votre trousse d'examen après l'avoir remise au surveillant. Si votre Entente sur la sécurité des examens n'a pas été incluse ou signée, votre examen ne sera pas corrigé.

Scellez l'enveloppe, inscrivez votre numéro d'identification SCSLM et apposez votre signature sur l'enveloppe. Si vous n'êtes pas au courant de votre numéro d'identification SCSLM, vous pouvez laisser cet espace en blanc. Remettez l'enveloppe scellée au surveillant.

Vous quittez la salle d'examen en ayant en main seulement le crayon SCSLM, la calculatrice et vos pièces d'identification. Ramassez tous vos articles personnels avant de quitter la salle. La SCSLM n'est pas responsable des articles que vous apportez au lieu d'examen.

Conduite à l'examen

Votre comportement avant, durant et après l'examen ne doit pas perturber les autres candidats ni leur causer de l'anxiété. Évitez de faire des commentaires perturbateurs au sujet de l'examen, de contester les politiques et procédures relatives à l'examen ou d'agir d'une manière pouvant déranger d'autres candidats.

Un comportement mauvais ou perturbateur ne sera pas toléré et peut entraîner la confiscation de votre examen. Si on vous oblige de quitter la salle d'examen, vous perdrez cette tentative et vous ne recevrez pas de remboursement ni de crédit.

Tricherie

La tricherie ne sera pas tolérée et peut entraîner la confiscation de votre examen. Si on vous oblige de quitter la salle d'examen, vous perdrez cette tentative et vous ne recevrez pas de remboursement ni de crédit.

On présume que vous passez l'examen de certification de la SCSLM de bonne foi ou en toute honnêteté avec l'intention de réussir à l'examen. Tout acte ou comportement enfreignant cette situation seront considérés comme la « tricherie ». Cela comprend tout ce qui peut influencer vos résultats, les résultats d'un autre candidat à l'examen ou d'un candidat futur, y compris, mais non exclusivement, les exemples suivants :

- personnes non inscrites qui se font passer pour des candidats inscrits à l'examen;
- apporter des documents de cours à la salle d'examen, ou tout autre matériel non permis y compris des dispositifs électroniques, à l'exclusion des articles déposés à l'avant de la salle auxquels on n'accède pas pendant l'examen;
- donner ou recevoir de l'aide pendant l'examen;
- adopter un comportement durant l'examen qui s'avère perturbateur ou irrespectueux envers d'autres candidats ou les surveillants;
- enlever ou essayer d'enlever du matériel d'examen du lieu d'examen. Cela comprend l'avis d'admission que vous présentez à l'arrivée et que vous devez laisser dans votre trousse d'examen;
- débiter l'examen avant de recevoir les directives de commencer et/ou ne pas terminer après avoir reçu les directives d'arrêter;
- modifier les documents pour donner la fausse idée que vous avez réussi l'examen;
- toute activité considérée illicite, comme les voies de fait, le harcèlement ou le vol.

Règles de la SCSLM concernant le lieu d'examen

En participant à l'examen de certification de la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) basé sur les compétences, vous acceptez les règles suivantes :

- L'examen de certification de la SCSLM et son contenu sont la propriété exclusive de la SCSLM.
- Vous ne serez pas admis à la salle d'examen sans votre photo-identification émise par le gouvernement et votre avis d'admission à l'examen (un pour la session du matin et un pour la session de l'après-midi).
- Vous ne devez pas apporter des articles comme les stylos, crayons, surligneurs, étuis à crayons, aliments, breuvages (y compris de l'eau), notes, manuels, téléphones cellulaires, assistants numériques (PDA), téléavertisseurs, montres et bouchons d'oreille dans la salle d'examen.
- Vous n'êtes pas autorisé à porter une montre, des bouchons d'oreille, un chapeau ou un manteau pendant l'examen. Vous pouvez porter un chandail ou un coton ouaté à capuche sans poches. Les vêtements de dessus portés pendant l'examen sont soumis à une fouille.
- Tous les articles, y compris les sacs à main et les sacs à dos, doivent être déposés à l'avant de la salle. La SCSLM n'assume aucune responsabilité pour vos articles personnels. Les téléphones cellulaires doivent être éteints et déposés à l'avant de la salle. Si vous ne respectez pas cette règle, il se peut qu'on vous retire de l'examen et que vous perdiez votre tentative.
- Dans le cas d'une violation de sécurité soupçonnée, vous et vos objets personnels peuvent être soumis à une recherche par un surveillant.
- Vous devez signer l'entente de la SCSLM sur la sécurité des examens et la retourner avec le matériel d'examen. **Nous ne corrigerons PAS votre examen si vous ne signez pas l'entente.** On vous recommande de signer l'entente sur la sécurité des examens avant le début de l'examen.
- Le contenu de l'examen est confidentiel, entre vous et la SCSLM et il ne peut être discuté ou partagé avec quiconque, y compris le surveillant d'examen. Vous ne pouvez enlever aucune partie de l'examen de certification du lieu d'examen, ni mémoriser/enregistrer des questions pour distribution.
- Il est interdit de parler dès le début de l'examen.
- Si vous êtes trouvé en possession de notes ou de matériel de référence de tout type, vous serez immédiatement expulsé de la salle et votre examen ne sera pas corrigé.
- Chaque trousse individuelle contenant le matériel d'examen est scellée et vous seul pouvez ouvrir la trousse.
- Le surveillant doit assurer une supervision constante lors de chaque session d'examen et vous pouvez faire l'objet d'une surveillance vidéo.
- Si vous arrivez en retard à l'examen, vous ne bénéficierez pas de temps supplémentaire.
- Il est interdit de quitter la salle et d'y revenir pendant l'examen. Veuillez aller aux toilettes avant de commencer l'examen.
- Vous devez cesser d'écrire immédiatement lorsque le surveillant annonce la fin de l'examen. L'examen ne sera pas corrigé si vous ne respectez pas cette consigne.
- Lorsque vous terminez l'examen, vous **devez** insérer le matériel suivant dans l'enveloppe de retour (revérifiez que le tout est inclus avant de sceller l'enveloppe) :
 - Entente signée sur la sécurité des examens
 - Feuille-réponses informatisée
 - Cahier d'examen
 - Feuille de commentaires et feuilles brouillonnes
 - Enveloppe extérieure
 - Avis d'admission à l'examen
- Une fois le matériel d'examen remis, vous ne pouvez pas le reprendre.

Conséquences d'un cas présumé de tricherie

Si le surveillant de l'examen soupçonne que vous trichez, il peut confisquer votre trousse d'examen et des objets ou articles pouvant faciliter la tricherie, et il peut vous demander et à d'autres de quitter le lieu d'examen. Le surveillant de l'examen fait rapport de tout cas présumé de tricherie au service de la certification de la SCSLM.

Le service de la certification de la SCSLM examine tous les incidents soupçonnés de tricherie. Vous aurez l'occasion de présenter une réponse écrite à la suspicion de tricherie par la poste ou par courriel.

On procédera à une enquête formelle et à un processus décisionnel. Il se peut que vous deviez produire d'autres renseignements pendant l'enquête et la revue.

Lorsqu'une décision sera prise, on vous en informera par courriel. La décision peut inclure, sans s'y limiter, les actions suivantes :

- L'examen est corrigé comme d'habitude
- Le candidat à l'examen est autorisé à passer le prochain examen sans frais
- L'examen n'est pas corrigé et le candidat perd cette tentative d'examen
- Le candidat à l'examen est interdit en permanence de l'examen de certification
- Le candidat à l'examen fait face à une action en justice

La SCSLM se réserve le droit de lancer une enquête d'un cas présumé de tricherie en tout temps, soit avant, durant ou après l'administration de l'examen de certification de la SCSLM.

Après l'examen

Des centaines de candidats passent l'examen de technologiste de laboratoire médical et d'adjoint de laboratoire médical à chaque session d'examen. Le matériel d'examen est livré au bureau de la SCSLM de partout au pays. Une fois que chaque examen est comptabilisé, on commence le processus de correction des examens.

Chaque trousse d'examen est ouverte manuellement et vérifiée pour assurer que chaque article contenu dans la trousse a été retourné, y compris l'avis d'admission à l'examen, sauf la calculatrice et le crayon. Le personnel de la SCSLM doit s'assurer que les numéros d'identification et les noms sont inscrits sur les feuilles-réponses et que celles-ci ont été remplies correctement, que l'avis d'admission à l'examen est inclus et correspond à la feuille-réponses, et que l'entente sur la sécurité des examens a été signée et correspond au nom du candidat.

S'il y a des contradictions ou des préoccupations de la part du surveillant dans ce processus, il faut qu'on les examine avant de procéder à la correction des examens.

Correction de l'examen

Des feuilles de réponses informatisées sont scannées électroniquement pendant le processus de correction. Nous exécutons de nombreuses mesures de contrôle de la qualité

et analysons des statistiques selon chaque question d'examen. Afin d'assurer la précision, des rapports de contrôle de la qualité sont produits pendant et suivant le processus de correction. Enfin, lorsque l'assurance de la qualité est terminée, nous vous envoyons vos résultats d'examen par la poste.

Résultats

Vos résultats vous sont envoyés par la poste **dans les quarante-cinq (45) jours** de la date d'examen. Nous ferons parvenir votre relevé des résultats à l'adresse indiquée sur votre formulaire d'inscription, à moins que vous ne nous envoyiez une demande de changement d'adresse ou de nom. Si vous ne recevez pas de résultats dans les soixante (60) jours de l'examen, veuillez communiquer par lettre, télécopieur ou courriel avec la SCSLM.

Nos coordonnées sont imprimées à l'intérieur de la page de couverture de ce guide. Vous devez payer des frais de service pour les duplicatas (25 \$ pour membres et 50 \$ pour non-membres).

En aucun cas, nous ne donnerons ni discuterons les résultats d'examen au téléphone.

Nous présentons votre résultat d'examen comme « réussite » ou « échec ». Les candidats qui ont réussi l'examen ne recevront que la note Angoff. Les candidats qui ont échoué recevront la note Angoff ainsi que les résultats de leur examen (en pourcentage). Nous établissons la note de passage pour chaque examen à l'aide d'un double processus de la méthode Angoff; par conséquent, les critères de réussite sont différents pour chaque examen.

Organismes de réglementation

Dans les provinces où nous avons conclu une entente sur les services d'examens auprès d'un organisme de réglementation, nous fournirons à ce dernier une liste de candidats de cette province. Cette liste indiquera si les candidats ont réussi à l'examen ou s'ils y ont échoué. Nous ne dévoilerons pas les résultats d'examen d'un candidat à une autre personne ou organisation sans le consentement écrit du candidat.

Si vous réussissez à l'examen et que vous souhaitez travailler dans une province réglementée, vous devez communiquer avec l'organisme de réglementation pour connaître leurs conditions d'agrément.

Certificat de la SCSLM

Nous vous ferons parvenir votre certificat après avoir traité votre demande d'adhésion et de certificat. Si vous réussissez à l'examen, vous recevrez un relevé de vos résultats d'examen ainsi qu'une invitation à devenir membre certifié de la SCSLM. Nous ne fournissons des certificats qu'aux membres en règle.

Détenir un certificat est un privilège réservé aux membres. En vertu des règlements administratifs de la SCSLM, si vous abandonnez votre statut de membre, vous devez retourner votre certificat à la SCSLM.

Rapport de performance (graphique à barres)

Si vous échouez à l'examen, vous recevrez un rapport de performance (graphique à barres) qui illustre votre rendement dans chacune des catégories définies dans le plan détaillé de

l'examen. Ce rapport peut vous aider à vous préparer pour l'examen de reprise. Si vous réussissez à l'examen, vous ne recevrez PAS de rapport de performance.

Si vous êtes diplômé d'un programme agréé par l'AMC et que vous avez échoué à l'examen, nous vous encourageons à communiquer avec votre établissement d'enseignement, car il peut être en mesure de vous aider à préparer pour l'examen de reprise.

Exemple de rapport de performance (graphique)

Les questions d'examen sont classées par compétence et, le cas échéant, par discipline. Veuillez consulter le profil de compétences pertinent pour accéder au plan détaillé de l'examen. Celui-ci est fondé sur le plan détaillé. Les catégories du plan correspondent à celles indiquées dans le graphique à barres, représentées par les barres bleues. La pondération de chaque catégorie est également indiquée en bleu. Une liste des profils de compétences se trouve sur notre site Web à : scslm.org

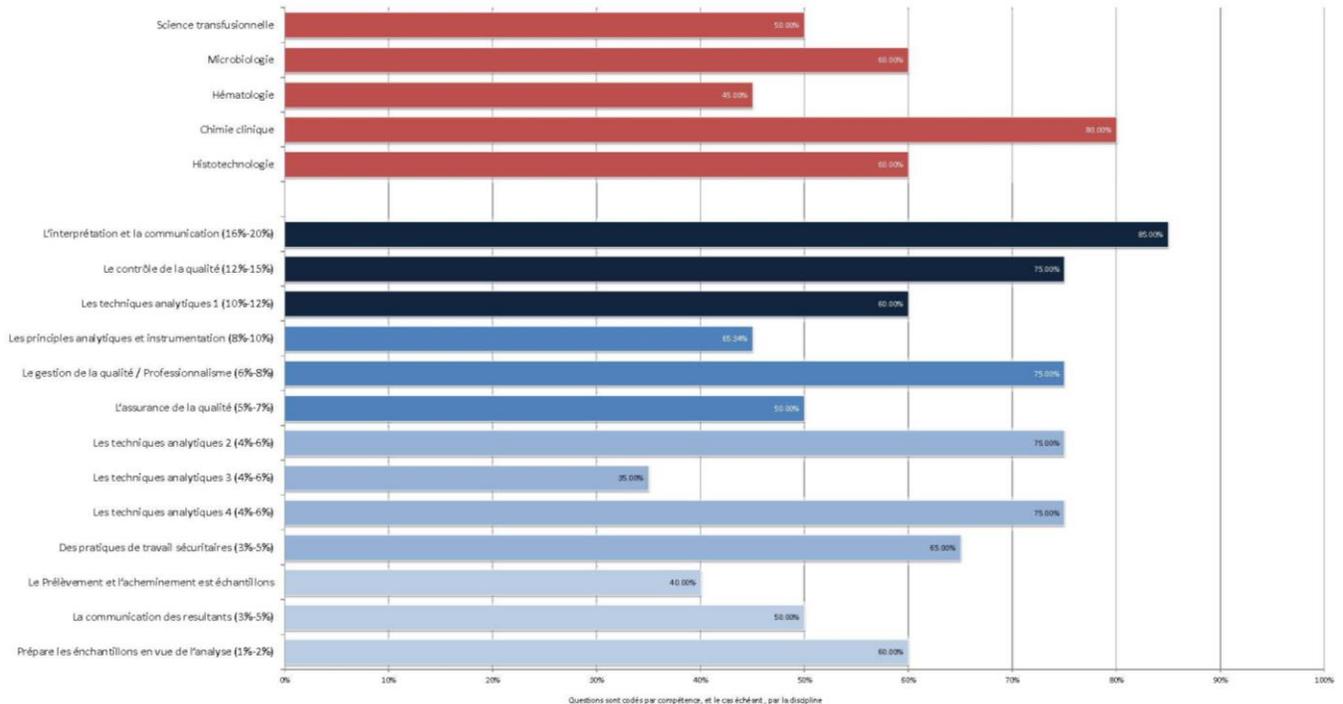
Les barres bleues dans le graphique ci-dessous sont classées selon la pondération de la catégorie. La barre supérieure représente la pondération la plus importante. Les nuances de bleu signifient les pondérations des catégories, la teinte la plus foncée ayant la plus grande pondération. Tel qu'il est indiqué dans l'exemple ci-dessous, la catégorie de compétence Évaluation et interprétation est représentée par la barre supérieure de la teinte bleue la plus foncée. Dans le plan détaillé de l'examen TLM générale, il est indiqué que la catégorie Évaluation et interprétation compte pour la plus importante pondération de 16 % à 20 %.

Les barres rouges représentent les cinq disciplines requises pour l'examen TLM générale. Les barres bleues représentant les techniques analytiques 1, 2, 3 et 4 signifient également les cinq disciplines. Techniques analytiques 1 représentent l'hématologie et la chimie clinique; Techniques analytiques 2 représentent la science transfusionnelle; Techniques analytiques 3 représentent la microbiologie; Techniques analytiques 4 représentent l'histotechnologie. En comparant les barres rouges avec les barres des Techniques analytiques, vous découvrirez une corrélation entre les deux.

Pour identifier les domaines de faiblesse, cherchez les barres (c.-à-d., les catégories de compétence) qui sont inférieures au 70^e percentile. Une fois identifiés, cherchez la catégorie dans le plan détaillé de l'examen. Celui-ci indique les compétences associées à la catégorie en question.

Si vous êtes diplômé d'un programme agréé par l'AMC et vous avez échoué à l'examen, nous vous encourageons à contacter votre établissement d'enseignement pour obtenir de l'aide en vous préparant à la prochaine tentative d'examen.

L'examen général de technologie de laboratoire médical
 Jane Doe SCSLM ID #0000000



Vérification manuelle des résultats

Avant de divulguer les résultats d'examen, nous effectuons plusieurs vérifications de contrôle et d'assurance de la qualité pour assurer la précision de vos résultats. Il est peu probable qu'il y ait une erreur dans vos résultats. Si vous échouez à l'examen, vous pouvez demander qu'on vérifie vos résultats (vérification manuelle).

Nous devons recevoir votre demande par écrit; assurez-vous de joindre un paiement de 155 \$ (membres) ou de 205 \$ (non-membres). Nous devons avoir reçu toutes les demandes à notre bureau au plus tard soixante (60) jours après la date d'examen.

Si vous avez présenté une demande de vérification manuelle de vos résultats, n'attendez pas le traitement de votre demande avant de soumettre votre demande d'examen de reprise.

Demande de reprise

Si vous avez échoué à votre dernière tentative d'examen et êtes admissible à repasser l'examen de certification, nous vous enverrons automatiquement un formulaire d'inscription et une nouvelle date limite d'inscription. Vous devez suivre les directives complètes pour que vous soyez admissible à la prochaine tentative d'examen.

Vous n'êtes autorisé à présenter votre demande et à payer les frais de votre prochaine tentative d'examen que par la poste, par courriel ou par télécopieur.

On s'attend à ce que vous vous présentiez à la prochaine session d'examen. Si vous ne fournissez pas de demande de reprise avant la date limite, vous ne serez pas permis de passer l'examen en question et vous renoncerez à cette tentative. Toute tentative ratée est comptée comme un échec.

Si vous avez échoué à votre dernière tentative d'examen et on vous a informé que vous avez besoin de compléter un plan d'apprentissage, vous ne pourrez pas présenter une demande pour le prochain examen. Dans votre trousse de résultats, vous trouverez une lettre indiquant la date par laquelle vous devriez recevoir votre plan d'apprentissage par courriel. Veuillez suivre les étapes stipulées dans le plan d'apprentissage. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer directement avec la personne désignée de la SCSLM. Les coordonnées de votre représentant SCSLM se trouve dans votre trousse de résultats d'examen.

Préparation à l'examen

Lignes directrices pour passer l'examen de la SCSLM

Les examens de la SCSLM sont basés sur les compétences. Ils vérifient ce qu'un candidat est capable de faire ou d'accomplir et non pas simplement ses connaissances acquises. L'examen se concentre sur votre capacité à appliquer vos connaissances au laboratoire au lieu d'apprendre par manuels scolaires.

Utilisez le profil de compétence pour votre discipline comme guide d'étude. Le profil de compétence pour chaque discipline se trouve sur notre site Web à www.scslm.org. Il comprend le plan détaillé d'examen, soit les lignes directrices indiquant la pondération de chaque catégorie de l'examen (la valeur de chaque catégorie).

La SCSLM n'offre aucun guide d'étude pour nos examens, ni de cours préparatoires sanctionnés par la SCSLM. Vous avez besoin de préparer vos propres notes d'étude et de prioriser votre temps d'étude à l'aide du profil de compétence et du plan détaillé. Une liste de manuels de référence pour chaque discipline est offerte sur notre site Web.

Vidéos de préparation à l'examen

La SCSLM a conçu des vidéos sur la préparation à l'examen, accessibles à <http://www.csmls.org/Certification/Resources-for-Educators/Exam-Preparation-Videos.aspx>. Ces vidéos ont été créées en fonction de vos besoins. Chaque vidéo offre des renseignements précieux visant à répondre à toute question que vous pourriez avoir avant de passer l'examen.

Les sujets comprennent :

- À quoi s'attendre
- Comment se préparer
- Explication du plan détaillé d'examen
- Les 10 principaux mythes concernant l'examen
- Comment interpréter les résultats
- Comprendre le profil de compétence

Conseils pour la préparation à l'examen

Passer l'examen de certification de la SCSLM peut créer de l'anxiété et du stress pour certains individus. Au service de la certification, nous recevons souvent des demandes des candidats nerveux qui cherchent les meilleures façons d'assurer leur succès la journée d'examen. Nous avons compilé une courte liste des éléments qui à notre avis sont les plus importants. Comme avec tout examen, la préparation implique trois aspects : mental, physique et émotionnel.

Préparation mentale : Comprenez le matériel

- Utilisez le profil de compétence approprié pour développer vos notes d'étude.
- Consultez le plan détaillé inclus dans le profil de compétence pour découvrir la pondération en pourcentage relative à chaque catégorie.
- Établissez un plan d'étude de trois à six semaines avant la date d'examen.
- Créez des cartes-éclair pour vous aider à mémoriser le matériel en segments plus petits (voir Tuyaux sur les cartes-éclair).

- Assurez-vous d'étudier chaque discipline, en laissant suffisamment de temps pour réviser les sujets que vous trouvez plus difficiles.
- Étudiez votre sujet le plus pénible EN PREMIER, et non pas votre sujet préféré!
- Regardez la série de vidéos « Préparation à l'examen » sur le site Web de la SCSLM dans la section « Renseignements sur les examens et les ressources ».

Préparation physique : Prenez soin de vous

- Prenez des pauses pour vous distancer des manuels de référence – suffisamment longtemps pour apaiser votre stress mais sans avoir le temps de perdre votre concentration.
- Limitez votre consommation de caféine et de sucre aux niveaux ordinaires.
- Suivez un programme d'exercice; même des courtes périodes d'activité physique aideront à faire circuler le sang et à vous tenir alerte et concentré.
- Allez au lit à la même heure et réveillez-vous à la même heure chaque jour.
- Maintenez l'équilibre dans la vie autant que possible, surtout pendant la période d'examen.

Préparation émotionnelle : Maîtrisez l'anxiété

- L'anxiété relative aux examens est souvent causée par un manque de préparation. Mettez en œuvre un plan pour aborder des problèmes rencontrés lors de l'examen.
- Procédez à des autosuggestions positives.
- Veiller toute la nuit pour étudier peut entraîner du stress, menant à de mauvais résultats d'examen.

Tuyaux sur les cartes-éclair

Il n'y a pas de cours de préparation à l'examen ni de cartes-éclair sanctionnés par la SCSLM; nous dissuadons les candidats d'acheter de tels aides d'étude. Par ailleurs, nous recommandons qu'on fasse ses propres cartes-éclair (ou supports visuels). Celles-ci s'avèrent un moyen efficace et peu coûteux pour vous aider à vous rappeler et retenir les informations importantes. Le fait de créer des cartes-éclair contribue souvent à enregistrer les données en mémoire.

Voici quelques suggestions pour vous mettre en marche :

- Les fiches signalétiques et de recettes sont d'une taille optimale pour faire des cartes-éclair.
- Créez des catégories et écrivez le numéro de catégorie au coin de chaque carte. L'étiquetage vous permettra de demeurer organisé si les cartes se trouvent en désordre.
- Mettez seulement une question, un terme clé ou une équation sur chaque carte et sa réponse correspondante à l'endos. Évitez de bourrer tellement de données sur une carte que vous aurez des difficultés à vous en rappeler plus tard.
- Le contenu des cartes doit être simple et clair. Ne soyez pas trop verbeux.
- Étudiez à l'aide de vos cartes en lisant la face de chacune et essayez de vous souvenir de la réponse à l'endos. Au fur et à mesure, mettez les cartes que vous connaissez déjà de côté et concentrez-vous sur vos points faibles.

Conseils pour passer l'examen – Le jour de l'examen ...

Apportez ces articles :

- un chandail, une veste ou un coton ouaté à capuche (sans poches) au cas où la température de la pièce ne vous conviendrait pas;
- les deux copies de votre avis d'admission à l'examen;
- votre photo-identification émise par le gouvernement.

Avant le début de l'examen, le surveillant vous remettra une enveloppe scellée contenant tout le matériel d'examen, y compris un crayon et une calculatrice. Le contenu de l'examen est confidentiel entre vous et la SCSLM et il ne doit **PAS** être discuté ni partagé avec quiconque, y compris le surveillant d'examen.

Lisez et comprenez les directives

Gardez votre calme. Lisez **TOUJOURS** attentivement les consignes d'examen. Plusieurs candidats ne prennent pas le temps pour ce faire et découvrent qu'ils ont procédé de façon erronée.

Jetez un coup d'œil sur l'examen et pondérez le temps alloué

D'abord, écrivez clairement votre nom et votre numéro d'identification de la SCSLM sur la feuille-réponses informatisée et sur le cahier d'examen. Vous n'avez pas besoin d'inscrire votre date de naissance, sexe ou formation. N'attendez pas à la fin pour inscrire ces renseignements.

Notez le nombre de questions. En lisant rapidement les questions, vous aidez à stimuler la mémoire. Décidez quelles questions seront les plus faciles et lesquelles prendront plus longtemps pour y répondre, et allouez suffisamment de temps. Permettez du temps pour réviser vos réponses et y apporter des corrections. Si vous pensez à une idée en révisant l'examen, notez-la immédiatement.

Vous pouvez inscrire toutes vos notes dans le cahier d'examen.

Attaquez chaque question systématiquement

Lisez attentivement chaque question, en couvrant les réponses, et surlignez des mots clés si cela s'avère utile. Pensez à la bonne réponse (écrivez-la si vous préférez) et parcourez les choix pour vérifier si votre réponse y apparaît. Si ce n'est **PAS** le cas, sautez cette question pour y revenir après avoir répondu avec certitude aux autres questions.

- Choisissez une réponse à chaque question
- Hasardez une hypothèse; il n'y a aucune pénalité pour deviner.
- La première impression correspond généralement à la bonne réponse
- Si un premier choix n'est **pas** évident, alors procédez à toutes les étapes suivantes :
- Surlignez les mots clés et assurez-vous de bien comprendre leur signification.
- Laissez de côté les réponses qui, de toute évidence, sont inexactes.
- Choisissez la réponse qui vous semble la meilleure. Si vous n'êtes pas certain d'une réponse, signalez la question dans votre cahier et revenez-y à la fin de l'examen.
- Ne laissez pas des questions sans réponses.
 - Fiez-vous à votre instinct!

Si vous avez un « trou de mémoire »

D'abord, pas de panique; ne permettez pas à l'angoisse de nuire à votre performance. Demandez-vous la question « Que faut-il connaître afin de répondre à cette question? » et inscrivez vos pensées. Évitez le monologue intérieur négatif – concentrez-vous sur la tâche au lieu de vous-même.

Réviser et apporter des corrections

Prenez le temps pour passer l'examen en revue et vérifier vos réponses. Ne changez rien à moins que vous ne soyez complètement certain que la réponse est inexacte. Confirmez vos réponses mathématiques en procédant aux calculs inverses. Prêtez attention aux procès que vous avez utilisés.

Des recherches démontrent que les premières impressions sont généralement les bonnes. Trois effacements sur quatre effacent une bonne réponse. Alors, effacez avec prudence.

Exemples de questions

Instructions :

1. Chacune des questions ci-dessous est accompagnée de **quatre** choix de réponses. Choisissez celle qui répond le mieux à la question.
2. Noircissez sur la feuille-réponses informatisée le cercle approprié.
3. Une seule réponse est acceptable pour chaque question.
4. Un (1) point est accordé pour chaque bonne réponse.

Technologie de laboratoire medical générale

Quel type de microscopie peut-on utiliser pour identifier des cristaux dans un échantillon clinique?

- (a) Polarisation
- (b) Fond noir
- (c) Contraste de phase
- (d) Fluorescence

Le groupe ABO d'un nouvel échantillon d'un patient NE correspond PAS à celui précédemment inscrit au dossier du patient. Comment doit-on procéder?

- (a) Utiliser le groupe ABO actuel
- (b) Réviser les dossiers antécédents pour repérer l'erreur
- (c) Répéter le groupe ABO en utilisant un nouveau numéro de lot d'antisérums
- (d) Répéter le groupe ABO sur un nouvel échantillon du patient

Quel Voici les résultats d'analyses d'un patient de l'urgence :

pH – 7,15 CO₂ total – 8 mmol/L
pCO₂ – 40 mm Hg Glucose – 31,5 mmol/L
pO₂ – 80 m Hg Cétones sériques – Positif

Quelle est la condition associée à ces résultats d'analyse??

- (a) Hépatite
- (b) Insuffisance rénale
- (c) Diabète sucré
- (d) Infarctus du myocarde

Cytologie diagnostique

Dans un frottis Pap, quelles sont les cellules diagnostiques d'une infection due au virus du papillome humain?

- (a) Cellules « leurres »
- (b) Cellules fusiformes
- (c) Koilocytes
- (d) Dyskératocytes

Dans une expectoration, quelles cellules indiquent un spécimen obtenu par une « toux profonde »?

- (a) Cellules cylindriques ciliées
- (b) Cellules de métaplasie épidermoïde
- (c) Lymphocytes
- (d) Macrophages alvéolaires

Le frottis d'une femme de 21 ans montre un fond de frottis relativement propre, mucoïde et basophile ainsi que des structures allongées et segmentées. Quel est le diagnostic le plus probable?

- (a) *Chlamydia trachomatis*
- (b) *Candida albicans*
- (c) *Trichomonas vaginalis*
- (d) *Gardnerella vaginalis*

Génétique clinique

Lequel des syndromes suivants est causé principalement par une anomalie chromosomique?

- (a) Syndrome de Turner
- (b) Fibrose kystique
- (c) Dystrophie musculaire de Duchenne
- (d) Maladie de Tay-Sachs

Chez un enfant de deux ans atteint d'un retard du développement avec hypotonie, on a observé l'absence de la bande 15q12 sur un chromosome 15. Quelle maladie est associée à cette condition?

- (a) Délétion du chromosome paternel
- (b) Disomie uniparentale maternelle
- (c) Syndrome d'Angelman
- (d) Syndrome de Pallister-Killian

Laquelle des étapes suivantes représente une étape de la réaction en chaîne de la polymérase (RCP)?

- (a) Autoradiographie
- (b) Annelage des amorces
- (c) Lavages dans des conditions de stringence
- (d) Hybridation de la sonde

Exemple

Entente de la SCCLM sur la sécurité des examens

Vous devez lire et signer l'Entente sur la sécurité des examens sur le lieu même de l'examen et vous **devez** la retourner à la SCCLM avec tous les documents d'examen, dans l'enveloppe fournie à cet effet. Nous ne corrigerons pas votre examen **si cela n'est pas fait**.

Nous considérons les actions suivantes comme des infractions à la sécurité de l'examen :

- Chercher à acquérir des questionnaires d'examens ou des documents avec l'intention d'obtenir un avantage déloyal.
- Se faire passer pour un candidat ou permettre à quelqu'un de se présenter à votre place durant l'examen.
- Voler, acheter ou obtenir par connivence ou corruption, un examen ou des questions d'examen avant la date et l'heure fixées pour cet examen.
- Tenter d'obtenir des avantages déloyaux pour vous-même ou pour d'autres.
- Partager des détails de l'examen avec d'autres par quelque moyen que ce soit, avant, pendant ou après l'examen.
- Copier ou permettre à quelqu'un de copier sur votre travail durant un examen.
- Avoir en sa possession ou utiliser des notes ou toute autre source d'information ou tout autre matériel pendant un examen.
- Copier, dévoiler, publier, reproduire ou transmettre l'examen en partie ou en totalité de quelque façon que ce soit (oral, écrite, électronique, mécanique), peu importe la raison.

Si vous êtes au courant de tout manquement à la protection du processus d'examens, vous devez en informer le surveillant ou la directrice de la certification de la SCCLM immédiatement. Toute tentative de violation de la confidentialité des examens, soit en divulguant des détails de l'examen ou autrement, est considérée comme une faute professionnelle et sera traitée en conséquence.

Les contrevenants peuvent être expulsés du centre d'examen et les résultats d'examen, la certification et les frais peuvent être refusés.

Nous pouvons révoquer votre certification si nous découvrons que vous avez violé la sécurité de l'examen.

Nom (en lettres moulées)

Signature

Date

N° d'identification de la SCCLM

En remplissant le formulaire d'inscription à l'examen, vous consentez à tous les éléments de l'entente sur la sécurité des examens ci-dessus. Vous signerez également une copie de cette entente lorsque vous passerez l'examen.

Annexe I

Méthode Angoff de normalisation pour les examens d'autorisation à évaluation critériée

par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, Division des examens, Ottawa (Ontario)

Introduction - Pour s'assurer de la qualité du travail de leurs professionnels, un grand nombre d'organismes du secteur de la santé et de domaines connexes exigent qu'ils soient autorisés. Comme ces professionnels doivent fréquemment se soumettre à un examen normalisé pour pouvoir être autorisés, il est primordial d'établir pour l'examen une note de passage appropriée pour assurer l'efficacité du programme d'autorisation.

Aspects importants - Établir la note de passage d'un examen, c'est s'entendre sur un niveau de rendement à partir duquel des décisions seront prises quant au niveau de compétence d'une personne dans une discipline donnée. L'établissement de la note de passage repose sur le jugement d'experts (spécialistes de la discipline en question). La note de passage doit être déterminée après une discussion rationnelle du domaine de la pratique, et une fois pesées les conséquences concernant les décisions prises à l'égard des candidats.

Établissement de la note de passage et conséquences - Chaque fois qu'une note de passage est déterminée, il convient de prévoir plusieurs problèmes possibles : une note de passage trop basse permettra à des candidats incompetents de pratiquer, probablement aux dépens du bien-être de la population; si la note de passage est anormalement haute, des candidats compétents ne seront pas autorisés à l'exercice de la profession par les organismes provinciaux et territoriaux.

Il faut aussi considérer l'exactitude et la précision de l'instrument d'évaluation (validité et fidélité de l'examen). Les examens ne sont pas parfaits : ils ne peuvent inclure toutes les connaissances et les compétences exigées dans une discipline donnée. Un examen ne constitue qu'un échantillon du domaine. De plus, si un même examen était administré 100 fois à une candidate, cette dernière n'obtiendrait jamais la même note. Cette variation des notes s'explique par la fidélité de l'examen et par les variables influençant le rendement de la candidate (comme le degré d'anxiété et l'état de santé).

Méthode Angoff - La méthode Angoff fait appel à des juges spécialisés pour discuter des questions qui interviennent dans la fixation de la note de passage et pour évaluer l'examen en suivant une démarche raisonnée et définie à l'avance.

Compétences et « cas limites » - La méthode Angoff s'appuie sur le concept de « cas limites » ou de candidats possédant les compétences minimales. Ces candidats doivent être visualisés comme possédant un minimum de connaissances et de compétences nécessaire pour exercer au niveau exigé par les organismes d'autorisation. De tels candidats exercent « à la limite » de l'inacceptable. Il est essentiel que chaque juge en arrive à une conceptualisation claire et précise d'un candidat possédant les compétences minimales.

Pour mieux comprendre le concept d'un candidat possédant des compétences minimales, il est souvent utile de penser aux gens avec qui on travaille chaque jour; on y trouve quelques « génies », qui surpassent de loin la majorité, mais aussi des personnes qui font un travail médiocre et qui ne devraient peut-être pas pratiquer. Quelque part entre ces deux extrêmes se situe un groupe de professionnels qui exercent à un niveau de compétence minimal. Les « cas limites » appartiennent au groupe des candidats autorisés de justesse.

Évaluation des questions - Selon la méthode Angoff, les juges doivent évaluer individuellement toutes les questions de l'examen sous l'angle d'un candidat possédant les compétences minimales. Pour chaque question de l'examen, les juges doivent se demander : « à mon avis, quel pourcentage de candidats possédant des compétences minimales répondra correctement à cette question? » Ou encore : « Sur 100 candidats possédant les compétences minimales, combien répondront correctement à cette question? » Puis le juge inscrit le pourcentage correspondant sur le formulaire d'évaluation avant de passer à la question suivante.

Une erreur souvent commise est de penser au candidat moyen ou exceptionnel, et non au candidat « limite ».

Tableau 1 : Exemple de la méthode Angoff

Question	Note moyenne des juges (%)						Note moyenne
	Juge 1	Juge 2	Juge 3	Juge 4	Juge 5	Juge 6	
1	65	70	65	65	70	65	67
2	85	70	60	80	70	80	74
3	70	65	85-75	70	45-50	70	67
4	75	60	65	70	75	70	69
Note moyenne globale							

Note moyenne globale - Une autre erreur peut aussi se produire au moment de l'interprétation de chaque question posée. Il s'agit de se demander combien de candidats « limites » répondront convenablement. Devant un groupe important de « cas limites », il se peut que seuls quelques-uns puissent donner la bonne réponse. Il ne faut pas présumer que tous les « cas limites » connaîtront la bonne réponse. Enfin, il ne faut pas se baser sur l'évaluation des statistiques des questions. Ces statistiques sont calculées sur la base de toute la population de candidats, et non sur celle des « cas limites ».

Calcul de la note de passage - Pour illustrer le processus d'évaluation, considérez une situation hypothétique impliquant la méthode Angoff, dans laquelle un groupe de six juges établissent la note de passage d'un examen de quatre questions. À la suite de la session d'orientation, les juges évaluent indépendamment chacune des questions de l'examen. Les notes obtenues sont présentées au Tableau 1. Selon la règle de 30 % spécifiée pour définir le niveau cible de consentement, les questions 1, 2 et 4 ne nécessitent aucune discussion après l'évaluation (c.-à-d., pour chaque question, les notes extrêmes ne varient pas au-delà de 30 %). Par contre, on a besoin de discuter de la question 3 en raison de la variation de 40 % entre les notes attribuées par la juge 3 et le juge 5. Après la discussion, la juge 3 diminue son évaluation de 85 % à 75 % et le juge 5 augmente sa note de 45 % à 50 %. La moyenne est ensuite calculée

pour chaque question, puis pour l'ensemble de l'examen, pour arriver à la note de passage globale de 69 %.

Succès de la mise en œuvre - Plusieurs facteurs contribuent au succès de la mise en œuvre de la méthode Angoff. Une séance de formation efficace est essentielle pour que les juges s'orientent vers l'idée d'un candidat possédant les compétences minimales. La discussion et la modification des évaluations extrêmes aident à assurer l'établissement d'une note de passage défendable et valable. De plus, certains chercheurs et médecins recommandent que l'on considère des processus pour surveiller et raffiner la méthode Angoff. Par exemple, des techniques statistiques évaluent la consistance entre juges et donnent une estimation de la précision ou de la stabilité des notes de passage générées par la méthode Angoff.

En résumé - La méthode Angoff permet à des juges spécialisés de déterminer une note de passage appropriée pour un examen d'autorisation fondée sur la discussion des problèmes intervenant dans le processus d'autorisation et sur l'évaluation des questions de l'examen. Cette méthode a pour avantage que la note de passage est établie en fonction des questions de l'examen, et non des résultats du groupe. Cette formule est préférable car les résultats attendus des candidats sont définis par des experts en contenu au lieu d'être fondés sur le rendement d'un groupe particulier.

Annexe II

Information importante concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels

La SCSLM s'est engagée à protéger la vie privée de ses membres. Cet engagement est clairement énoncé dans notre exposé de mission : « *Nous respectons l'égalité, la dignité, la diversité et la vie privée de tous.* » Ceci se reflète également dans nos pratiques commerciales. Cette feuille de renseignements explique de quelle façon la SCSLM recueille, utilise, partage et protège les renseignements personnels de ses membres.

Collecte et utilisation des renseignements personnels

Les renseignements personnels représentent toutes les informations susceptibles d'identifier une personne.

La SCSLM recueille l'information suivante auprès de ses membres :

- nom
- adresse
- numéro de téléphone
- courriel
- numéro de télécopieur
- nom, adresse et téléphone des employeurs

À des fins d'identification pour :

- traiter l'adhésion
- traiter l'assurance responsabilité professionnelle
- expédier l'abonnement gratuit au CJMLS
- établir l'admissibilité au programme d'escompte des membres de la SCSLM
- faire parvenir l'information sur les activités, les programmes et les services de la SCSLM
- traiter des factures pour les activités, les produits et services
- fournir de données pour les rapports de recherche
- préparer le Tableau de la SCSLM

La SCSLM peut également recueillir les renseignements personnels suivants sur ses membres :

- le profil de certification
- la participation bénévole à des comités et à des groupes de travail
- la participation à des cours d'éducation permanente
- la participation aux congrès
- l'adhésion à une association provinciale/organisme de réglementation

Divulgation des renseignements personnels

Mis à part les cas suivants, la SCSLM ne divulgue aucun renseignement personnel à des tiers. À moins que les membres de la SCSLM spécifient qu'ils ne souhaitent pas que leurs renseignements personnels soient divulgués, la Société le fera dans les deux cas suivants, à des fins d'identification :

1. L'adresse peut être donnée aux fournisseurs approuvés de programmes d'escompte offerts aux membres de la SCSLM afin qu'ils puissent leur faire parvenir l'information sur leurs services.
2. L'adresse peut être fournie aux associations provinciales à des fins de marketing.

La SCSLM ne divulgue pas de renseignements personnels à des fins de télémarketing de programmes ou de services.

Dans ces deux cas, l'approbation du conseil d'administration de la SCSLM est exigée.

3. Le nom, l'année de certification, le statut d'adhésion, ainsi que la ville et la province de résidence des membres sont publiés annuellement dans le Tableau. Le Tableau paraît en texte imprimé et il est affiché dans le site Web de la SCSLM.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* est de juridiction fédérale et elle régit la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels. En vertu de cette Loi, nous devons obtenir le consentement de nos membres dans les cas précisés plus haut. **Si vous souhaitez que vos renseignements personnels ne soient pas divulgués à des tiers dans les conditions mentionnées plus haut, veuillez remplir la section sur le consentement à la divulgation d'information demandé par la SCSLM.**

Sécurité et garanties

La SCSLM accorde la plus haute importance à la sécurité en ce qui a trait à tous les renseignements personnels qu'elle recueille. Tout renseignement personnel recueilli par la SCSLM est conservé en lieu sûr dans une base de données informatique à un niveau de sécurité approprié à la discrétion de l'information recueillie. Seul le personnel autorisé de la SCSLM a accès aux dossiers des membres.

Renseignements personnels/Demandes personnelles

Si vous avez des questions sur les politiques et méthodes de confidentialité de la SCSLM, ou si vous souhaitez avoir accès à votre dossier de membre, communiquez avec :

Téléphone : 1-800-263-8277

Courriel : info@csmls.org

Organismes de réglementation provinciaux

College of Medical Laboratory Technologists of Alberta (CMLTA)

301-9426 51 Avenue NW
Edmonton, (Alberta) T6E 5A6
Téléphone: 780-435-5452 ext.225
Télécopieur: 780-437-1442
www.cmlta.org

College of Medical Laboratory Technologists of Manitoba (CMLTM)

245 Lilac Street
Winnipeg, (Manitoba) R3M 2S2
Téléphone: 204-231-0311
Télécopieur: 204-489-7300
www.cmltm.ca

Ordre Professionnel des Technologistes laboratoire Médicaux du Québec (OPTMQ)

281 Avenue Laurier East
Montréal, (Québec) H2T 1G2
Téléphone: 514-527-9811 ou 800-567-7763
Télécopieur: 514-527-7314
www.nbsmlt.nb.ca

Nova Scotia College of Medical Laboratory Technologists (NSCMLT)

380 Bedford Highway, Suite 202
Bedford, (N.É.) B3M 2L4
Téléphone: 902-453-9605
Télécopieur: 902-454-3535
www.nscmlt.org

Saskatchewan Society of Medical Laboratory Technologists (SSMLT)

Service de messagerie Adresse postale
201-2124 Broad ST P.O. Box 3837
Regina, SK S4P 1Y5 Regina, SK S4P 3R8
Téléphone/télécopieur: (306)-352-6791
www.ssmlt.ca

Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO)

25 Adelaide Street East, Suite 2100
Toronto, ON M5C 3A1
Téléphone: 416-861-9605 ou 800-323-9672
Télécopieur: 416-861-0934
www.cmlto.com

Association des technologistes de medical du Nouveau-Brunswick (ATLMNB)

489 Acadia Avenue, Suite 206
Dieppe, (N.-B) E1A 1H7
Téléphone: 506-855-0547
Télécopieur: 506-758-9956
www.optmq.org

Newfoundland and Labrador College of Medical Laboratory Sciences(NLCMLS)

P.O. Box 39057
St. John's, (T.-N.) A1E 5Y7
Téléphone: 709-754-8324
Télécopieur: 709-945-5158
www.nlcmls.ca

Associations provinciales

**BC Society of Laboratory Science
(BCSLs)**

720-999 W Broadway Ave
Vancouver, (C.-B.) V5Z 1K5
Téléphone: 604-714-1760 ou 800-304-0033

Télécopieur: 604-738-4080
www.bcsls.net

**Manitoba Association for Medical
Laboratory Science (MAMLS)**

585 London Street
Winnipeg, (Manitoba) R2K 2Z6

Téléphone: 204-669-9050
Télécopieur: 204-667-1747
www.mamls.ca

**Ontario Society of Medical
Technologists (OSMT)**

234 Eglinton Ave East, Suite 402
Toronto, (Ontario) M4P 1K5
Telephone: 416-485-6768 ou
800-461-6768

Télécopieur: 416-485-7660
www.osmt.org

**Prince Edward Island Society of
Medical Technologists (PEISMT)**

a/s Queen Elizabeth Hospital
À l'attention de Marietta
MacCormack
C.P. 6600
Charlottetown, (Î.-P.-É.) C1A 8T5
www.peismt.com

Annexe V

Les 10 principaux mythes concernant l'examen de la SCSLM

1. **Il y a un nombre restreint de candidats qui peuvent réussir à un examen lors d'une séance particulière.**

Chaque examen a une « note de passage » qui est le résultat total en pourcentage que vous devez atteindre pour réussir. Toute personne qui atteint cette note réussit à l'examen et il n'y a aucune limite quant au nombre de candidats pouvant réussir. Si chaque candidat qui passe l'examen atteint la note de passage, alors chacun réussit!

La note de passage, établie par la méthode Angoff, varie d'un examen à l'autre selon le niveau de difficulté de l'examen en question. Vous trouverez une explication détaillée de la méthode Angoff dans le guide d'examen.

2. **L'examen est plus facile dans certaines provinces/villes que dans d'autres.**

Les candidats à l'examen de chaque discipline passent le même examen le même jour, que ce soit à Terre-Neuve-et-Labrador ou en Colombie-Britannique.

3. **Si vous réussissez à l'examen de certification ALM, vous serez automatiquement admissible à passer l'examen TLM.**

Il n'y a que deux moyens de devenir admissible à passer l'examen TLM :

D'abord, être diplômé récent d'un programme de technologie de laboratoire médical agréé par l'Association médicale canadienne (AMC).

Deuxièmement, être considéré admissible à passer l'examen grâce au processus de l'évaluation des connaissances acquises (ECA). Ce processus vise les technologues de laboratoire médical formés à l'étranger qui souhaitent obtenir la certification de la SCSLM.

4. **L'équipe de la certification et de l'ECA de la SCSLM rédige les questions d'examen.**

Les employés de la SCSLM ne rédigent pas les questions d'examen; nous n'offrons que du soutien administratif aux ateliers de rédaction. Un groupe d'experts professionnels impartiaux et avertis est responsable de la rédaction des examens.

La SCSLM accueille des ateliers de rédaction facilités quelques fois par année. L'atelier forme des bénévoles pour écrire et raffiner des questions d'examen. Le comité consiste en membres qui possèdent de l'expertise dans chaque discipline, membres de partout au Canada (évitant ainsi un biais régional), représentants français (pour assurer que la traduction des questions est possible) et un groupe mixte d'éducateurs et de technologues dans le domaine clinique, tant privé que public.

5. **L'examen est plus difficile pour les TLM formés à l'étranger que pour ceux formés au Canada**

Toute personne qui passe l'examen de certification de la SCSLM à une session en particulier passe exactement le même examen, peu importe le pays de formation ou dans lequel l'examen a lieu.

6. **Si je ne réussis pas à l'examen, je peux attendre de repasser l'examen et manquer le prochain examen disponible.**

Si vous ne réussissez pas à l'examen, on s'attend à ce que vous fassiez une autre demande et passiez le prochain examen disponible, sinon vous perdrez cette tentative.

7. **On n'a pas besoin de préparer l'examen au premier essai.**

Il est dans votre meilleur intérêt que vous prépariez chaque tentative d'examen. N'oubliez pas que vous êtes limité à un certain nombre de tentatives, six au total. Il est également important de profiter du profil de compétence, du plan détaillé de l'examen et de la liste des manuels de référence pour vous aider à organiser vos efforts d'étude.

8. **Il y a six personnes qui passent l'examen à mon endroit alors ça devrait prendre seulement une semaine environ pour obtenir mes résultats.**

Le processus de correction prend plus de temps qu'on ne le pense et vous pourriez attendre jusqu'à deux mois pour obtenir vos résultats.

Des centaines de candidats passent l'examen de technologue de laboratoire médical et d'adjoint de laboratoire médical. Le matériel d'examen est livré au bureau de la SCSLM de partout au pays. Une fois que chaque examen est comptabilisé, on commence le processus. Chaque paquet d'examen est ouvert et vérifié.

Des feuilles de réponses informatisées sont scannées électroniquement. Nous exécutons de nombreuses mesures de contrôle de la qualité et analysons des statistiques selon chaque question d'examen. Enfin, lorsque l'assurance de la qualité est terminée, nous vous envoyons vos résultats. Ce processus peut prendre jusqu'à 45 jours.

9. **Vous devez être membre de la SCSLM afin de passer l'examen.**

Il n'est pas nécessaire d'être membre pour passer l'examen, mais il y a plusieurs avantages d'adhésion. En premier lieu, vous recevez un taux réduit pour passer l'examen. Vous pouvez économiser plus de 200 \$ en frais d'examen en tant que membre étudiant de la SCSLM.

10. **Il y a une réduction des frais d'examen pour les prochains essais.**

Malheureusement pas. Les frais d'examen (que ce soit votre première tentative ou un essai subséquent) ne sont fondés que sur votre statut de membre.

Si vous avez d'autres mythes à exorciser, veuillez communiquer avec nous pour de plus amples renseignements ou visitez notre site Web à www.scslm.org

Lieux d'examens

Les examens sont offerts aux endroits mentionnés ci-dessous pour les sessions cochées.
Veuillez préciser votre choix dans le formulaire d'inscription.

Nous n'offrons pas les examens de la SCSLM à l'extérieur du Canada.

	Juin	Octobre	Février
Terre-Neuve			
E11 St. John's	✓	✓	✓
Nouvelle-Écosse			
E12 Halifax	✓	✓	✓
Nouveau-Brunswick			
E13 Saint John	✓	✓	✓
E14 Moncton *	✓	✓	✓
Québec			
E20 Montréal	✓		
E30 Gatineau *	✓		
E22 Rimouski *	✓		
British Columbia			
E81 Vancouver	✓	✓	✓
E85 Prince George	✓	✓	✓
E83 Victoria	✓		

	Juin	Octobre	Février
Ontario			
E41 Hamilton	✓	✓	✓
E43 Windsor	✓		
E32 Sudbury	✓		
E45 Toronto	✓	✓	✓
E44 Kingston	✓		
E46 Oshawa	✓		
Manitoba			
E53 Winnipeg	✓	✓	✓
E53-M Brandon	✓	✓	✓
Saskatchewan			
E61 Saskatoon	✓	✓	✓
E62 Regina	✓		
Alberta			
E73 Edmonton	✓	✓	✓
E72 Calgary	✓	✓	✓

* Indique un lieu d'examen français

L'espace étant limité à certains endroits, il se peut que vous n'obteniez pas le site choisi.
Nous nous réservons le droit de retrancher un lieu d'examen s'il y a moins de cinq (5) candidats.

Nous nous réservons le droit de vous assigner un centre d'examen.

Nous nous réservons le droit de surveiller les lieux d'examens.

Formulaire d'inscription à l'examen de certification TLM de niveau d'entrée

M^{me} M^{lle} M.

N° d'identification SCSLM : _____

Nom de famille (en lettres moulées ci-dessus)

Prénom

Initiale

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Téléphone d'affaires

Télécopieur

Adresse de courriel

Nom sur le certificat :

Veuillez écrire en lettres moulées votre nom complet avec les accents dans l'espace ci-dessous. C'est comment il apparaîtra sur votre certificat SCSLM.

--

Type de candidat (cochez les cases appropriées) :

<input type="checkbox"/> Candidat étudiant Première (1 ^{re}) tentative à l'examen	<input type="checkbox"/> J'ai obtenu mon diplôme dans les derniers douze (12) mois ou je vise à obtenir mon diplôme de ce programme avant la date d'examen
<input type="checkbox"/> Candidat à l'évaluation des connaissances acquises Première (1 ^{re}) tentative à l'examen	<input type="checkbox"/> J'ai reçu une déclaration d'admissibilité à ma première (1 ^{re}) tentative d'examen
<input type="checkbox"/> Candidat reprenant l'examen	<input type="checkbox"/> J'ai raté ou échoué à ma dernière tentative admissible d'examen et j'ai reçu un formulaire d'inscription et des directives pour présenter ma candidature au prochain examen
<input type="checkbox"/> Candidat ayant complété un plan d'apprentissage	<input type="checkbox"/> J'ai complété mon plan d'apprentissage avec succès et je me trouve dans le deuxième cycle d'examens, et j'ai reçu une déclaration d'admissibilité à cette tentative d'examen

Établissement de formation

(le cas échéant) :

Nom de l'établissement :	
Nom du campus :	
Ville :	Date d'achèvement du programme :

À noter : L'achèvement du programme veut dire que vous avez terminé le stage clinique de votre programme ainsi que la partie pédagogique.

Session d'examen :
(cochez ci-dessous)

- Juin 2017
 Octobre 2017
 Février 2018

Langue d'examen :
(cochez ci-dessous)

- Français
 Anglais

Code/Ville du lieu d'examen :
Choix Code Ville

- 1^{er}** _____
2^e _____

Frais d'examen : (Assurez-vous de verser le montant approprié des frais à l'aide des tableaux ci-dessous)

Examen d'octobre 2017, de juin 2017 ou de février 2018	Choisissez votre type d'adhésion		<input type="checkbox"/> Non-résident du Canada
	<input type="checkbox"/> Membre	<input type="checkbox"/> Non-membre	
<input type="checkbox"/> TLM générale	720 \$	950 \$	1 800 \$
<input type="checkbox"/> Génétique clinique ou <input type="checkbox"/> Cytologie diagnostique	825 \$	1 130 \$	2 160 \$
<input type="checkbox"/> Frais soumis après la date limite	Ajoutez 155 \$	Ajoutez 205 \$	Ajoutez 155 \$ (membre) ou 205 \$ (non-membre)

Entente sur la confidentialité

J'ai lu l'entente sur la protection des renseignements personnels et j'accepte les conditions des options suivantes :

- Veuillez inclure mon nom dans la liste envoyée aux partenaires/programmes d'escompte.
 Veuillez inclure mon nom dans la liste envoyée aux associations provinciales partenaires de la SCSLM.
 Veuillez inclure mon nom dans la liste des membres certifiés (Tableau – version imprimée et version Web).

Déclaration du candidat :

En signant cette déclaration :

- Je déclare que les renseignements susmentionnés sont exacts et par la présente, je fais une demande d'inscription à l'examen de certification de la SCSLM.
- J'ai lu et j'accepte de me conformer aux exigences mentionnées dans le guide d'examens : politiques, procédures, règles et conditions d'admissibilité.
- Je comprends que l'acceptation finale de mon inscription à l'examen de certification dépend du respect de toutes les conditions d'admissibilité.
- Je comprends qu'il y a une portion des frais d'examen qui est non remboursable.
- Je comprends que les frais d'examen ne comprennent pas de certificat.

Nom (en lettres moulées)

Signature

Date

<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> MasterCard <input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> AMEX	TOTAL DES FRAIS VERSÉS :	RÉSERVÉ À LA SCSLM	
Nom sur la carte :		Date de réception :	Date de traitement :
N° de carte de crédit :			
Date d'expiration :			

Si vous êtes à l'extérieur du Canada, vous devez payer par carte de crédit seulement; nous acceptons VISA, MasterCard ou AMEX. On n'acceptera pas de mandats ou de traites bancaires et ces paiements vous seront retournés avec votre demande. Les paiements doivent être effectués en dollars canadiens. Si votre paiement vous est retourné, des frais d'administration de 25 \$ vous seront prélevés.

Société canadienne de science de laboratoire médical
Adresse : 33 Wellington St N, Hamilton, (Ontario) L8R 1M7
Tél. : (905) 528-8642 ou (800) 263-8277 Téléc. : (905) 528-4968

Demande d'annulation de l'inscription à l'examen (TLM)

Politique :

- Si vous annulez votre inscription au moins trente (30) jours avant la date d'examen, vous recevrez un remboursement partiel.
- Des frais de traitement non remboursables de 155 \$ sont exigibles
- Nous ne remboursons pas les frais d'inscription tardive
- Nous ne remboursons pas les surcharges pour non-membres
- Si vous annulez votre inscription dans les trente (30) jours avant l'examen, vous n'aurez **pas** droit à un remboursement
- L'annulation d'un examen entraînera la perte de cette tentative d'examen (considérée comme un échec)

M^{me} M^{lle} M.

N° d'identification SCSLM : _____

Nom de famille (en lettres moulées ci-dessus)	Prénom	Initiale
---	--------	----------

Adresse	Ville	Province	Code postal
---------	-------	----------	-------------

Téléphone	Téléphone d'affaires
-----------	----------------------

Télécopieur	Adresse de courriel
-------------	---------------------

Type d'examen : ALM

Raison de l'annulation :

Adresse : 33 Wellington St N, Hamilton (Ontario) L8R 1M7
Téléphone : (905) 528-8642
Télécopieur : (905) 528-4968

Demande de changement du lieu d'examen

Politique :

- Si vous devez changer votre site d'examen, vous devez nous envoyer ce formulaire au moins **30 jours avant la date d'examen**.
- Nous ferons tout en notre pouvoir pour satisfaire à cette demande; cependant, nous ne pouvons garantir que le changement sera effectué.

M^{me} M^{lle} M. N° d'identification SCSLM : _____

Nom de famille (en lettres moulées ci-dessus)		Prénom	Initiale
Adresse	Ville	Province	Code postal
Téléphone		Téléphone d'affaires	
Télécopieur		Adresse de courriel	

Type d'examen : TLM générale Génétique clinique Cytologie diagnostique ALM

Choix **initial** du lieu d'examen Ville : _____ Lieu d'examen n° _____

Nouveau choix du lieu d'examen Ville : _____ Lieu d'examen n° _____

Raison du changement :

Demande de changement de coordonnées

Politique :

- Si vous changez de nom ou d'adresse, vous devez nous faire parvenir ce formulaire dûment rempli.
- Si vous n'envoyez pas ce formulaire, toute communication concernant les examens, y compris les résultats, sera envoyée à l'adresse fournie dans la demande d'inscription.
- **Si vous avez changé votre nom, vous devez fournir une preuve de ce changement avec ce formulaire.**

M^{me} M^{lle} M.

N° d'identification SCSLM : _____

Nom de famille (en lettres moulées ci-dessus)	Prénom	Initiale
Ancien nom de famille (s'il y a lieu)	Prénom	Initiale

M^{me} M^{lle} M.

Nom de famille (en lettres moulées ci-dessus)	Prénom	Initiale	
NOUVELLE adresse	Ville	Province	Code postal
Téléphone	Téléphone d'affaires		
Télocopieur	Adresse de courriel		
Date d'entrée en vigueur du changement			

Demande de vérification manuelle des résultats

M^{me} M^{lle} M. N° ID SCSLM : _____

Nom : _____

Prénom Nom de famille Initiale Ancien nom (le cas échéant)

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

Pays : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

- Avant de communiquer les résultats d'examen, nous effectuons de nombreuses vérifications d'assurance et de contrôle de la qualité afin d'assurer que vos résultats sont exacts. Il est peu probable qu'une erreur se produise.
- Si vous échouez à l'examen, vous pouvez présenter une demande de vérification de vos résultats par l'entremise d'un processus de vérification manuelle.
- Nous devons avoir reçu toutes les demandes à notre bureau au plus tard 60 jours après la date d'examen.
- Si vous avez présenté une demande de vérification manuelle de vos résultats, n'attendez pas que nous ayons répondu à cette demande avant de vous réinscrire à l'examen de reprise. Selon le cas, nous vous rembourserons le montant global de vos frais d'examen.

Déclaration du requérant :

En signant cette demande, je déclare ce qui suit :

- J'ai annexé les frais **non remboursables** de : 155 \$ (membre) 205 \$ (non-membre)
- Je comprends que je suis tenu de respecter les politiques et procédures actuelles de la SCSLM

Nom (en lettres moulées)

Signature

Date

<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> MasterCard <input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> AMEX	TOTAL DES FRAIS VERSÉS :	RÉSERVÉ À LA SCSLM		
Nom sur la carte :				
N° de carte de crédit :			Date de réception :	Date de traitement :
Date d'expiration :				

Si vous êtes à l'extérieur du Canada, vous devez payer par carte de crédit seulement; nous acceptons VISA, MasterCard ou AMEX. On n'acceptera pas de mandats ou de traites bancaires et ces paiements vous seront retournés avec votre demande. Les paiements doivent être effectués en dollars canadiens. Si votre paiement vous est retourné, des frais d'administration de 25 \$ vous seront prélevés.

Inscription en ligne

Ou

Avant d'envoyer votre demande par la poste, assurez-vous :

- d'écrire lisiblement et de façon concise
- de remplir toutes les sections pertinentes
- de signer la « déclaration du candidat »
- d'inclure les frais d'examen

Rappel des dates importantes

Session d'examen	Inscription à partir du	Date limite d'inscription	Date limite d'inscription tardive (pénalité de retard s'applique)
13 juin	1 février	1 mars	1 avril
17 octobre	1 juin	1 juillet	1 août
15 février	1 octobre	1 novembre	1 décembre

Société canadienne de science de laboratoire médical
33 Wellington St N, Hamilton (Ontario) L8R 1M7
Tél. : (905) 528-8642 ou (800) 263-8277 · Téléc. : (905) 528-4968
Courriel : exam@csmls.org
www.scslm.org